



**Conseil de Communauté**

***Compte rendu succinct***

Affiché au siège de la CAGB le : <i>25 Jan 2017</i>	<b>Séance du jeudi 19 janvier 2017 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</b>	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 19 janvier 2017 à 18h à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 15/12/16

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Christophe LIME comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 15/12/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : III

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Extension du périmètre - Installation de conseillers communautaires

Conformément aux dispositions législatives, le Conseil de Communauté :

- prend acte des désignations de conseillers communautaires,
- installe ces conseillers communautaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113                      Contre : 0  
Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.3 - Modification de la composition du Bureau

A la majorité, 2 contre et 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la composition suivante du Bureau :

- le Président,
- 15 Vice-Présidents,
- 21 autres membres du Bureau, (Conseillers communautaires délégués).

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 113                      Contre : 2  
Abstention : 1                Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.4 - Election des nouveaux membres du Bureau

MM. J. ACARD et P. MOUGIN ne prennent pas part au vote

Monsieur le Président présente les modalités d'élection des 9 membres du Bureau et à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces modalités.

Le Conseil de Communauté désigne Mmes Martine DONEY, Elsa MAILLOT et Karima ROCHDI et MM. Pascal CURIE, Jacques KRIEGER, François LOPEZ, Jean-Paul MICHAUD, Anthony POULIN et Jean-Yves PRALON parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement des opérations électorales.

Monsieur le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste de membre du Bureau à pourvoir.

Election du 13 <sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué
--

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 115
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 115
- bulletins blancs et nuls : 7
- suffrages exprimés : 108
- majorité absolue : 55

Ont obtenu :

- Fabrice TAILLARD                      107 voix
- Catherine THIEBAUT                      1 voix

Monsieur le Président déclare Monsieur Fabrice TAILLARD, élu membre du Bureau, 13<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

#### Election du 14<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 115
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 115
- bulletins blancs et nuls : 10
- suffrages exprimés : 105
- majorité absolue : 53

Ont obtenu :

- Pascal ROUTHIER 105 voix

Monsieur le Président déclare Monsieur Pascal ROUTHIER, élu membre du Bureau, 14<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

#### Election du 15<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 115
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 115
- bulletins blancs et nuls : 12
- suffrages exprimés : 103
- majorité absolue : 52

Ont obtenu :

- Yves MAURICE 101 voix
- Gilles ORY 1 voix
- Didier PAINEAU 1 voix

Monsieur le Président déclare Monsieur Yves MAURICE, élu membre du Bureau, 15<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

#### Election du 16<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 114
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 114
- bulletins blancs et nuls : 15
- suffrages exprimés : 99
- majorité absolue : 50

Ont obtenu :

- Michel JASSEY 99 voix

Monsieur le Président déclare Monsieur Michel JASSEY, élu membre du Bureau, 16<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

### Election du 17<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 114
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 114
- bulletins blancs et nuls : 10
- suffrages exprimés : 104
- majorité absolue : 53

Ont obtenu :

- Gilles ORY 103 voix
- Yves MAURICE 1 voix

Monsieur le Président déclare Monsieur Gilles ORY, élu membre du Bureau, 17<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

### Election du 18<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 111
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 111
- bulletins blancs et nuls : 23
- suffrages exprimés : 88
- majorité absolue : 45

Ont obtenu :

- Nicolas BODIN 86 voix
- Catherine THIEBAUT 2 voix

Monsieur le Président déclare Monsieur Nicolas BODIN, élu membre du Bureau, 18<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

### Election du 19<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 110
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 110
- bulletins blancs et nuls : 21
- suffrages exprimés : 89
- majorité absolue : 45

Ont obtenu :

- Thierry MORTON 88 voix
- Laurent CROIZIER 1 voix

Monsieur le Président déclare Monsieur Thierry MORTON, élu membre du Bureau, 19<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

### Election du 20<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 111
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 111
- bulletins blancs et nuls : 24
- suffrages exprimés : 87
- majorité absolue : 44

Ont obtenu :

- Catherine THIEBAUT 87 voix

Monsieur le Président déclare Madame Catherine THIEBAUT, élue membre du Bureau, 20<sup>ème</sup> Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

### Election du 21<sup>ème</sup> Conseiller Communautaire Délégué

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 111
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 111
- bulletins blancs et nuls : 19
- suffrages exprimés : 92
- majorité absolue : 47

Ont obtenu :

- Marie ZEHAF 92 voix

Monsieur le Président déclare Madame Marie ZEHAF, élue membre du Bureau, 21<sup>ème</sup> Conseillère Communautaire Déléguée, celle-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

#### R. 0.5 - Désignation dans les commissions communautaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT,
- confirme les désignations des conseillers communautaires qui faisaient précédemment partie du conseil communautaire dans les commissions communautaires dans lesquelles ils siégeaient auparavant,
- désigne les nouveaux conseillers communautaires dans les commissions thématiques.

<b>Commissions</b>	<b>Titulaires</b>
1- Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	Gilles ORY Didier PAINEAU Philippe PERNOT
2- Mobilités	Jean-Claude CONTINI Jacques GIRAUD Jean-Marc JOUFFROY
3- Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	Yves BILLECARD Anne OLSZAK Pascal ROUTHIER
4- Développement durable	Jacques CANAL Jean-Claude ZEISSER Christiane ZOBENBULLER
5- Habitat, politique de la ville et gens du voyage	Annick JACQUEMET Michel JASSEY
6- Aménagement du territoire et coopérations	Yves MAURICE Jean-Claude PETITJEAN
7- Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	Daniel GAUTHEROT Arnaud GROSPERRIN Thierry MORTON

*Rapport adopté à l'unanimité :*

- Pour : 114                      Contre : 0
- Abstentions : 2                Ne prennent pas part au vote : 0

#### R. 0.6 - Désignation au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT,
- désigne l'ensemble des 129 membres de l'assemblée délibérante comme membres de la CLECT.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

- Pour : 116                      Contre : 0
- Abstention : 0                Ne prennent pas part au vote : 0

R. 0.7 - Election de représentants de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne MM. Yves MAURICE et Gilles ORY en tant que délégués titulaires et MM. Michel JASSEY et Jean-Claude ZEISSER en tant que délégués suppléants au SYBERT,
- désigne MM. Jean-Marc JOUFFROY, Jean-Claude PETITJEAN et Pascal ROUTHIER en tant que délégués titulaires et M. Yves BILLECARD en tant que délégué suppléant au SMSCoT.

Rapport adopté à l'unanimité :

- Pour : 116                      Contre : 0
- Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

R. 0.8 - Modification de la composition de la CCSPL

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de faire application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- modifie la composition de la CCSPL,
- désigne Monsieur Jean-Yves PRALON, Vice-Président en charge de la culture, du sport et tourisme,
- désigne Monsieur Yves MAURICE, conseiller communautaire délégué en charge de la démocratie participative, à la place de Monsieur Pascal CURIE.

Rapport adopté à l'unanimité :

- Pour : 116                      Contre : 0
- Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

R. 0.9 - Modification du montant des indemnités de fonction des membres du Bureau

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté, pour ce qui concerne les nouveaux membres du Bureau élus au rapport 0.4 :

- maintient le taux de l'indemnité à 23,7 % pour 3 nouveaux membres du Bureau, à savoir MM. Fabrice TAILLARD (CCD 13), Yves MAURICE (CCD 15) et Gilles ORY (CCD 17),
- fixe le taux de l'indemnité à 34 % pour 2 nouveaux membres du Bureau à savoir MM. Pascal ROUTHIER (CCD 14) et Michel JASSEY (CCD 16), en raison de la délégation supplémentaire qui leur est accordée pour l'animation de leur secteur,
- décide que 4 autres membres du Bureau à savoir Mmes Catherine THIEBAUT (CCD 20) et Madame Marie ZEHAF (CCD 21) et MM. Nicolas BODIN (CCD 18) et Thierry MORTON (CCD 19) ne percevront pas d'indemnités.

Rapport adopté à la majorité :

- Pour : 114                      Contre : 2
- Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

R. 0.10 - Modification de la dénomination de la Commission de Délégation de Service Public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la nouvelle dénomination de la Commission des contrats de concessions, ainsi que de son champ d'intervention.

Rapport adopté à l'unanimité :

- Pour : 116                      Contre : 0
- Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0





# Conseil de Communauté

## Séance du jeudi 19 janvier 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, I.1.1, 3.1, 3.2, 6.1, 6.2, 7.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h50.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.4) **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD (jusqu'au 3.2), M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 6.1), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 0.4 et à partir du 6.1), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 0.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 0.4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs :** Didier PAINEAU **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.4) **Chevroz :** Yves BILLECARD **Cussey-sur l'Ognon :** M. Jacques GIRAUD **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 6.1) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'au 6.1) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merrey-Vieille :** Philippe PERNOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.2) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK **Palise :** Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français :** Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSERRIN **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.3), **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieille :** M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Besançon :** M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY **Beure :** M. Philippe CHANEY **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET

**Secrétaire de séance :** M. Christophe LIME

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD (à partir du 6.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, YM. DAHOUI, C. DEVESA, B. FALCINELLA, L. FAGAUT, A. GHEZALI, S. JOLY, R. REBRAB, D. SCHAUSS (à partir du 0.2), R. STHAL (à partir du 0.5), P. CORNE, R. STEPOURJINE

**Mandataires :** P. MOUGIN (à partir du 6.1), JS. LEUBA (à partir du 6.2), P. DUCHEZEAU, P. CURIE, M. OMOURI, D. POISSENOT, A. POULIN, M. ZEHAF, J. GROSERRIN, Y. POUJET, C. LIME, D. DARD, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. CAULET (à partir du 0.5), J. LOUISON, G. BAULIEU



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 19 janvier 2017**

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs*

## **ORDRE DU JOUR**

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>3</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Conseil du 15/12/16	3
Rapport n°0.2 - Extension du périmètre - Installation de conseillers communautaires	4
Rapport n°0.3 - Modification de la composition du Bureau	5
Rapport n°0.4 - Election des nouveaux membres du Bureau	6
Rapport n°0.5 - Désignation dans les commissions communautaires	8
Rapport n°0.6 - Désignation au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)	9
Rapport n°0.7 - Élection de représentants de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT	9
Rapport n°0.8 - Modification de la composition de la CCSPL	10
Rapport n°0.9 - Modification du montant des indemnités de fonction des membres du Bureau	10
Rapport n°0.10 - Modification de la dénomination de la Commission de Délégation de Service Public	10
<b>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</b>	<b>10</b>
<b>Finances</b>	<b>10</b>
Rapport n°1.1.1 - Extension de périmètre - Détermination des attributions de compensation prévisionnelles 2017 des communes entrantes	10
<b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	<b>13</b>
Rapport n°3.1 - Convention entre la Mission Locale - Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2017	13
Rapport n°3.2 - Transfert des zones d'activités économiques - Notification des montants d'attribution de compensation prévisionnels et provisoires	13
<b>Commission n°06 : Aménagement et coopérations</b>	<b>14</b>
Rapport n°6.1 - Charte de gouvernance PLUi	14
Rapport n°6.2 - Élaboration d'un projet de territoire	38
<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</b>	<b>41</b>
Rapport n°7.1 - Modifications apportées à la délibération instaurant la taxe de séjour du 19 septembre 2016	41

# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 19 janvier 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 22h35.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal du Conseil du 15/12/16

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bonjour à tous. Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue. J'ouvre la séance, le quorum est atteint. J'ai les excuses de Dominique ROY qui ne sera pas là.

S'agissant des pouvoirs jusqu'à leur arrivée, Julien ACARD donne pouvoir à Philippe MOUGIN, Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Jean-Sébastien LEUBA, Dominique SCHAUSS à Patrick BONTEMPS et Rémi STAHL à Claudine CAULET. Pour toute la séance, Thibaut BIZE donne pouvoir à Pascal DUCHEZEAU, Nicolas BODIN à Pascal CURIE, Pascal BONNET à Michel OMOURI, Yves-Michel DAHOUI à Danielle POISSENOT, Cyril DEVESA à Anthony POULIN, Béatrice FALCINELLA à Marie ZEHAF, Ludovic FAGAUT à Jacques GROSPERRIN, Abdel GHEZALI à Yannick POUJET, Solange JOLY à Christophe LIME, Rosa REBRAB à Danielle DARD, Patrick CORNE à Jacky LOUISON et Robert STEPOURJINE à Gabriel BAULIEU.

Je dois aussi rappeler que les élus potentiellement concernés par la question de conflits d'intérêts doivent le signaler lors de l'examen des rapports.

Je nomme un secrétaire de séance, Christophe LIME, et je vous demande d'approuver le procès-verbal. Je pense qu'il n'y a pas de remarque par rapport au procès-verbal. Il est donc adopté.

J'ouvre cette séance qui est importante. Tout d'abord, c'est la première de cette nouvelle année et je voudrais, comme c'est l'usage, parce que je le souhaite et même si nous avons déjà eu l'occasion de le faire au Palais des Sports, vous reformuler en ce début d'année tous nos vœux pour vous-mêmes, pour vos familles, de bonheur et de santé pour tous celles et ceux qui vous sont chers et aussi des vœux pour vos communes et pour les nôtres. Cette année 2017 sera une année très compliquée avec notamment les difficultés financières que nos communes connaissent. Nous ne savons pas si les baisses de dotations vont continuer ou s'arrêter. Tout ce que nous savons est que l'on ne nous donnera pas d'argent, mais en tout cas, si au moins cela pouvait se stabiliser... C'est le message que Gabriel BAULIEU et moi-même portons, lui à l'AdCF (Assemblée des Communautés de France), moi à France Urbaine.

C'est une année aussi qui voit l'arrivée de 15 nouvelles communes. Je voudrais saluer tout particulièrement les maires et les délégués communautaires de ces communes qui viennent nous rejoindre, puisque désormais, nous sommes plus de 192 000 habitants dans notre Communauté d'Agglomération, ce que je traduis moi par « environ 200 000 habitants », ce qui donne une idée très juste de l'importance de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Cette année nous permettra aussi de renforcer les liens entre nous, de continuer à construire l'intercommunalité qui est la voie de l'avenir. Vous savez que nous sommes très attentifs au fait que l'intercommunalité n'est pas la négation de la commune, bien au contraire, puisqu'elle permet aux communes de continuer à vivre, à se développer en mutualisant un certain nombre de moyens et nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

Nous le verrons tout à l'heure dans la charte de gouvernance que nous proposerons au niveau du PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), il faut que la voix des communes et des maires soient entendues, quelles que soient les communes, que ce soit des communes qui comptent beaucoup d'habitants ou des communes où il y en a moins, ce qui est capital. Vous savez que l'année prochaine, nous aurons la prise de compétence « Eau et Assainissement ». C'est donc une année charnière avec des moments démocratiques forts autour des mois d'avril et mai, sur lesquels je ne m'étendrai pas, la coutume ici étant, comme vous le savez, de ne jamais parler des problèmes politiques, mais au contraire de parler toujours et surtout de l'intérêt général de nos communes. C'est pour cela que nous sommes forts et qu'ensemble, nous avons progressé ; je le dis pour celles et ceux qui viennent d'arriver des communes et des Conseils Communautaires.

Quand nous regardons le bilan de là où nous en étions en 2000 ou 2001, lorsque nous avons démarré cette Agglomération il y a 16 ans et là où nous en sommes aujourd'hui, même s'il reste des imperfections, nous avons beaucoup progressé. Nous continuerons à progresser dans la voie de la construction d'une intercommunalité qui nous rend plus forts tout en permettant aux élus locaux que nous sommes tous de conserver un pouvoir de décision et de faire entendre la voix de nos habitantes et de nos habitants. Voilà ce que je voulais dire en matière de vœux. Soyons ensemble unis et faisons en sorte que nous puissions continuer à avancer.

Nous avons reçu un certain nombre de trophées. On va dire « ça y est, le Président fait de l'autosatisfaction ». C'est ce que l'on me dit au Conseil Municipal de Besançon, on va peut-être me le dire ici, mais au-delà de notre satisfaction, c'est la reconnaissance de la qualité de nos services, de la qualité du travail fait par l'ensemble des services. Un premier trophée a d'ailleurs été reçu à Paris, dans le domaine des transports. Il a été remis au Sénat lors de la journée des Challenges de la Journée du transport public. Nous avons conjointement reçu avec Besançon Mobilités le prix du voyageur connecté pour la qualité et l'originalité de la campagne de lancement de l'application mobile Ginko qui permet de voir où sont les bus avec votre téléphone portable. Le second prix a été remis dans le salon de l'Hôtel des Arts et Métiers où notre Agglomération a reçu le prix des Villes moyennes du 25<sup>e</sup> palmarès des Mobilités. Bravo au service Mobilités.

Le Grand Besançon a été sollicité pour présenter son retour d'expérience sur la mise en place de la redevance incitative (RI) à la levée et à la pesée dans le cadre de la 12<sup>e</sup> édition du Salon mondial de l'American Environment (l'environnement américain) qui aura lieu à Montréal du 21 au 23 mars 2017. La technicienne Marie-Laure JOURNET-BISIAUX se rendra sur place. Ce salon mondial compte 20 000 participants, 40 pays sont représentés, et à ce niveau-là, le travail que nous avons fait ici, puisque nous restons à ma connaissance, la seule communauté d'Agglomération ayant mis en place la redevance incitative, intéresse au plus haut niveau. Nous sommes conviés à ce salon, les frais étant pris en charge par l'organisateur pour faire profiter de notre expérience. C'est important pour nous, pour nos services, qu'il y ait une reconnaissance au niveau international. Je rassure Marie-Laure JOURNET-BISIAUX, elle pourra intervenir en français à Montréal, pour une trentaine de minutes, et il y aura une traduction dans d'autres langues. Trois communautés seront ainsi récompensées, dont Toronto et le Grand Besançon.

Maintenant, cela va être un peu compliqué, nous allons faire cela dans l'ordre d'une façon très réglementaire.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°0.2 - Extension du périmètre - Installation de conseillers communautaires
---

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour que tout cela soit incontestable, nous devons installer les nouveaux conseillers communautaires. Un arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 a défini une nouvelle composition du Conseil de Communauté après extension du périmètre : 129 sièges à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, 45 communes ont été concernées par un mécanisme de redésignation de leurs conseillers communautaires, par élection ou par ordre du tableau. Il convient donc de prendre acte de ces désignations et d'installer de nouveaux conseillers communautaires. La CAGB passe de 55 communes à 70, soit 15 nouvelles communes et 192 000 habitants. Il y a 16 conseillers communautaires supplémentaires du fait de cette extension et 1 de plus concernant la commune des Auxons.

Cet arrêté a fixé le nombre de sièges de conseillers communautaires à 129, dont :

- 55 sièges pour la commune de Besançon (43 %),
- 2 sièges pour les communes fusionnées de Chemaudin-et-Vaux, Les Auxons, Osselle-Routelle, Saint-Vit et Vaire ;
- 1 siège pour les communes de : Amagney, Arguel, Audeux, Avanne-Aveney, Beure, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Byans-sur-le-Doubs, Chalèze, Chalezeule, Champagny, Champoux, Champvans-les-Moulins, Châtillon-le-Duc, Chauenne, Chaudfontaine, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, Dannemarie-sur-Crête, Deluz, Devecey, Ecole-Valentin, Fontain, Franois, Geneuille, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux, Mazerolles-le-Salin, Mérey-Vieilley, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Nancray, Noironte, Novillars, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes, Pugey, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans, Saône, Serre-les-Sapins, Tallenay, Thise, Thoraise, Torpes, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins.

**M. BOUSSET.-** Je voudrais faire une remarque, Monsieur le Président. Pouilley-les-Vignes ne figure pas dans le tableau.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ces communes sont celles dans lesquelles il y a des changements. C'est donc normal que tu n'y sois pas.

**M. DEMILLIER.-** Les communes figurant dans le tableau sont celles concernées par une opération de désignation ou de redésignation. Ce sont, soit les communes de moins de 1 000 habitants, soit les nouvelles communes comme Saint-Vit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Jean-Marc, tu n'as donc pas été oublié. À cette occasion, je voudrais te redire combien nous avons participé à ta peine, puisque ton père Jean BOUSSET que nous avons bien connu, qui était un des fondateurs et une des pierres angulaires du District, nous a malheureusement quittés il y a quelque temps. Nous avons eu l'occasion de te le dire, mais au nom de ce Conseil, nous voulons te redire toute notre amitié et toute la reconnaissance que nous avons vis-à-vis du travail qu'ont fait ton père et d'autres ici présents, à une époque où l'idée même de l'intercommunalité était très compliquée à faire naître dans les esprits. J'aurais d'ailleurs dû commencer la séance par cela.

Ce rapport concerne la nouvelle répartition : 45 communes sont concernées par un mécanisme de redésignation. Je connais la plupart des nouveaux membres, ce qui n'est pas forcément le cas de tout le monde. Je vais les appeler pour qu'ils puissent simplement se lever :

- pour Bonnay : Gilles ORY (titulaire) et Pascal DIMANCHE (suppléant),
- pour Byans-sur-Doubs : Didier PAINEAU (titulaire) et Jean-Louis FUMEY (suppléant),
- pour Chevroz : Yves BILLECARD (titulaire) et Corinne LAMARCHE (suppléante),
- pour Cussey-sur-l'Ognon : Jacques GIRAUD (titulaire) et Patrice CUENOT (suppléant),
- pour Devecey : Michel JASSEY (titulaire) et Philippe LEGRAND (suppléant),
- pour Geneuille : Jean-Claude PETITJEAN (titulaire) et Sandrine BOUTARD (suppléante),
- pour Les Auxons : Serge RUTKOWSKI et Jacques CANAL (titulaires),
- pour Mérey-Vieille : Philippe PERNOT (titulaire) et Virginie CAGNON (suppléante),
- pour Palise : Daniel GAUTHEROT (titulaire) et Thierry MANET (suppléant),
- pour Pouilly-Français : Yves MAURICE (titulaire) et Michel LANQUETIN (suppléant),
- pour Roset-Fluans : Arnaud GROSPERRIN (titulaire) et Louis MARTIN (suppléant),
- pour Saint-Vit : Pascal ROUTHIER et Annick JACQUEMET (titulaires),
- pour Velesmes-Essarts : Jean-Marc JOUFFROY (titulaire) et Géraldine LAMBLA (suppléante),
- pour Venise : Jean-Claude CONTINI (titulaire) et Jean-Pierre GAUDARD (suppléant),
- pour Vieilley : Christiane ZOBENBULLER (titulaire) et Franck RACLOT (suppléant),
- pour Villars-Saint-Georges : Jean-Claude ZEISSER (titulaire) et Pascal PETETIN (suppléant).

Je vous demande de prendre acte des désignations de ces conseillers communautaires que nous déclarons désormais installés. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

#### Rapport n°0.3 - Modification de la composition du Bureau

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous devons modifier la composition du Bureau. L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ». Cet article précise que « le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents ». Je rappelle que nous avons un maximum de 15 Vice-Présidents aujourd'hui, que vous connaissez et qui sont les 15 Vice-Présidents actuels.

Par ailleurs, en application de l'article 5.1 des statuts de la CAGB « le nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau est librement déterminé par le Conseil de Communauté ».

Par délibération du 29 avril 2014, le Conseil Communauté a fixé ainsi la composition du Bureau :

- le Président,
- 15 Vice-Présidents,
- 14 autres membres du Bureau, conseillers communautaires délégués (CCD).

Suite à l'extension du périmètre du Grand Besançon à 15 nouvelles communes, il est proposé de modifier la composition du Bureau pour permettre la représentation de ces communes, puisqu'il n'y a pas de maximum pour le nombre de CCD au Bureau.

Il est ainsi proposé d'ajouter 4 CCD pour représenter ces nouvelles communes (2 par secteur), ainsi que 3 CCD représentant la Ville de Besançon, afin de respecter l'équilibre entre Ville centre et périphérie, soit le 40/60 qui est la règle de fonctionnement de notre Assemblée. Ainsi le nombre d'autres membres du Bureau, CCD, serait de 21, le nombre de Vice-Présidents restant inchangé.

Je vous invite donc à vous prononcer sur la composition suivante du Bureau qui serait de 37 membres, soit :

- le Président,
- 15 Vice-Présidents,
- 21 autres membres du Bureau, CCD.

Je mets cela au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions et 1 abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°0.4 - Élection des nouveaux membres du Bureau
---

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Conformément à l'article L. 521 I-9 du CGCT, le Président peut accorder délégation aux membres du Bureau : ils deviennent ainsi conseiller(e)s communautaires délégué(e)s. Il n'y a pas de possibilité de voter avec une liste. Il y a 9 urnes installées sur la tribune, plus des isolements ; 9 assesseurs seront désignés parmi les élus à la tribune. Je propose que soient assesseurs Mesdames DONNEY, ROCHDI et MAILLOT et Messieurs PRALON, MICHAUD, CURIE, LOYAT, BLESSEMAILLE, KRIEGER. Les services aideront à l'émargement. Ils distribueront des enveloppes aux élus avec 9 bulletins de couleur, plus 3 enveloppes, et 2 enveloppes supplémentaires pour les 6 pouvoirs.

Les élus seront ensuite invités à venir voter à la tribune en émargeant d'abord puis en glissant une enveloppe dans l'urne. Une fois que tous les élus auront voté, le dépouillement s'opérera ici, derrière la tribune, sur trois tables. Je vous propose d'ailleurs que la benjamine Elsa MAILLOT puisse participer au dépouillement jusqu'à la fin et que nous puissions continuer la discussion.

Suite à la modification de la composition du Bureau, et en fonction du nombre déterminé au rapport n°0.3, il convient de pourvoir aux 7 postes supplémentaires de membre du Bureau, ainsi qu'à 2 postes de membre du Bureau devenus vacants (l'un à la suite d'une démission courant 2016, l'autre à la suite de la recomposition du Conseil Communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017). En l'occurrence, c'est le poste de Fabrice TAILLARD. Puisqu'il y a une redésignation et Madame le Maire qui était déjà conseillère communautaire déléguée n'étant pas candidate, elle a démissionné, Fabrice TAILLARD, désigné par sa commune, doit être formellement réélu. C'est pour cela qu'il faudra revoter pour ce conseiller communautaire qui était déjà présent depuis le dernier mandat.

Concernant ceux qui ont été désignés, comment tout cela s'est-il fait ? Fabrice TAILLARD sera le CCD n°13. Suite à la volonté de Madame le Maire de Deluz qui a confirmé sa volonté de ne pas siéger, il doit être réinstallé. Ensuite, sur les deux nouveaux secteurs (Saint-Vit et Devecey), nous avons pratiqué de la même façon que lors de l'installation en 2014. Le Grand Besançon a donné toutes les informations, il a mis en place les dispositifs, mais il n'y a eu aucune intervention, ni du Président, ni du 1<sup>er</sup> Vice-Président. Les délégués entre eux ont décidé à bulletin secret de désigner les CDD qui représenteraient le secteur. C'est ainsi qu'après un vote, ont été prédésignés Pascal ROUTHIER (CDD n°14) et Yves MAURICE (CDD n°15) lors d'une réunion de secteur de Saint-Vit le 4 janvier 2017. Pour Devecey, ont été prédésignés Michel JASSEY (CDD n°16) et Gilles ORY (CDD n°17) lors de la réunion de secteur du 3 janvier dernier à Devecey. Concernant les CCD de la Ville de Besançon, les CCD n°18, 19, 20 et 21 désignés sont respectivement Nicolas BODIN, Thierry MORTON, Catherine THIEBAUT et Marie ZEHAF.

Y a-t-il d'autres candidats pour participer à ces désignations de secteur ? Je n'en vois pas.

**Mme PETITJEAN.-** Vous avez donné les noms des délégués pour Besançon, mais nous n'avons pas du tout été consultés. Je ne sais pas quand ils ont été désignés.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ils sont désignés par le Président, Madame.

**Mme PETITJEAN.-** En 2014, il y avait eu une réunion et des noms. Les autres secteurs ont dû être réunis, n'est-ce pas ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, ils se sont réunis et ils ont voté, mais ce sont des secteurs nouveaux. Or pour Besançon, ces personnes étaient déjà conseillers communautaires. Auriez-vous aimé que nous nous réunissions ? Nous avons fait une réunion où il n'y avait pas eu grand-monde. Nous aurions pu le faire.

**M. GROSERRIN.-** Je voudrais dire quatre choses. Premièrement, je voudrais saluer les nouveaux élus qui rentrent à la CAGB, leur souhaiter un travail intéressant avec l'ensemble des autres élus et féliciter les nouveaux entrants au sein du Bureau. Je voudrais également vous remercier pour votre ouverture en direction de l'opposition bisontine, parce que je l'avais fait en 2014 et 17 943 personnes avaient voté pour vous, 16 814 pour nous. On vous avait dit à ce moment-là que vous ne nous aviez pas laissé la possibilité de rentrer dans le cadre du Bureau. Je crois que cet acte aurait pu être intéressant, parce que cela aurait montré que vous étiez en dehors de la politique, mais vous ne l'avez pas souhaité. D'ailleurs, cela avait été fait au sein du Conseil Municipal et nous étions tous là. À ce jour, vous ne l'avez pas fait, ce qui montre peut-être encore la manière dont vous avez envie de fonctionner.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela montre que je suis un sectaire, c'est bien connu !

**M. GROSERRIN.-** Je n'ai pas dit cela, mais ne commencez pas, s'il vous plaît ! J'ai simplement dit que là, vous méprisez une partie de la population bisontine qui n'a pas voté pour vous, mais qui représente quand même quelque chose sur Besançon. Vous ne souhaitez pas que nous rentrions dans le cadre du Bureau. Cela aurait été un esprit d'ouverture intéressant que de laisser une place à quelqu'un. Je vous le dis tout de suite, je ne suis pas candidat, mais certaines personnes chez nous, comme Pascal BONNET ou autre auraient pu y rentrer et cela aurait pu être intéressant, avec une vision aussi historique de l'Agglomération. Or vous ne l'avez pas fait. Nous prenons acte de cela. Vous ne voulez même pas organiser une réunion pour permettre...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais vous répondre, Monsieur GROSERRIN.

**M. GROSERRIN.-** Je n'ai pas terminé, Monsieur le Président de l'Agglo ! Vous n'avez même pas organisé de réunion pour pouvoir nous permettre d'en discuter et de débattre à la Ville de Besançon et non à l'Agglo pour, une fois de plus, à un moment donné, polluer le discours des maires ici présents et qui n'ont pas envie d'entendre les problèmes de la Ville de Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais vous redire ce que je vous avais déjà dit. Les configurations de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération sont totalement différentes : ici, les membres d'une majorité rentrent, alors que pour les communes de la périphérie, ce n'est pas le même fonctionnement. Je vous ai déjà expliqué tout cela, mais je vais vous dire une chose, Monsieur GROSERRIN : je suis d'accord sur la dernière partie de votre intervention. Je ne veux pas faire rentrer la politique ici. Je ne vais donc pas faire les polémiques du Conseil Municipal de Besançon, ni les refaire ici. Cela n'intéresse pas spécialement les maires de l'Agglomération. À votre intervention, je vous fais la même réponse que la dernière fois. Rien n'a changé.

Je sais ce que vous pensez. Je pense que vous pouvez travailler d'une façon très constructive, mais vous avez pu remarquer que celles et ceux qui viennent d'arriver sont des personnes qui ont des responsabilités dans l'exécutif – ce qui n'est pas le cas de votre opposition – et qu'elles rentreront sans indemnités. Je le précise tout de même. Tout comme dans une commune, lorsque le Maire vient, il est le patron de l'exécutif, nous voulons ici que les conseillers communautaires délégués fassent partie de l'exécutif dans un souci de cohérence. Néanmoins, vous avez fait votre remarque et vous avez bien fait de la faire.

Avez-vous d'autres remarques ?

**M. ACARD.-** Monsieur le Président, chers collègues, vous vous félicitez de l'extension de notre Communauté d'Agglomération qui compte désormais 70 communes pour un ensemble de 192 000 habitants. Nos habitants, qu'ils soient de Besançon ou des communes périphériques, ne s'identifiaient déjà pas dans l'Agglomération d'hier, ils ne s'identifieront pas davantage avec ce périmètre élargi et encore plus éloigné de leurs préoccupations. Vous le savez, le Front National a toujours combattu l'intercommunalité voulue par l'Union européenne pour remplacer à terme la commune, échelon de proximité de tradition française par excellence. Je déplore et je rappelle notre attachement au triptyque commune/département/nation.

Nous souhaitons toutefois la bienvenue aux nouveaux conseillers qui nous rejoignent ce soir et nous espérons qu'ils rompent avec la vieille tradition de cette Assemblée qui privilégie toujours la « consensualité » au débat, qu'il soit politique ou d'idées. Nous ne prendrons pas part au vote de ce nouveau Bureau de votre Assemblée, dont, je dois vous l'avouer, nous n'attendons pas grand-chose.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Au moins, c'est clair. Vous n'avez pas le privilège de l'attachement à la commune. Nous avons aussi cet attachement tous autant que nous sommes ici, au Département et à la Nation. Le drapeau tricolore appartient à toutes et à tous ici et vous n'en avez pas l'exclusivité. Je ne crois pas me tromper en disant que les quinze communes qui vont nous rejoindre étaient toutes candidates à venir nous rejoindre. Je ne pense pas que nous ayons forcé la main à une commune quelconque. Le problème est que d'autres voulaient nous rejoindre, mais elles ne viennent pas, parce qu'elles ne sont pas dans le périmètre de notre bassin de vie. Toutefois, c'est plutôt dans ce sens que vont les choses.

Vous avez exprimé une position tout à fait politique. J'en prends acte, mais ce n'est pas la nôtre et je souhaite qu'ici, nous ne refassions pas les débats du Conseil Municipal de Besançon. Cela n'intéresse pas forcément l'ensemble des maires qui viennent ici et ils avaient déjà dû le faire savoir lors de leur dernière réunion.

J'ai précisé les modes d'élection des neuf membres du Bureau. Êtes-vous d'accord sur ces conditions de vote ? Y a-t-il des oppositions ou des remarques ? Je n'en vois pas.

Concernant les appels à candidatures pour chaque membre du Bureau, aucune candidature autre ne s'exprime. Les scrutateurs sont désignés. Les codes couleur sont les suivants :

- bleu clair pour Fabrice TAILLARD (CCD n°13),
- rose pour Pascal ROUTHIER (CCD n°14),
- beige pour Yves MAURICE (CCD n°15),
- violet pour Michel JASSEY (CCD n°16),
- jaune pour Gilles ORY (CCD n°17),
- vert foncé pour Nicolas BODIN (CCD n°18),
- orange clair pour Thierry MORTON (CCD n°19),
- vert clair pour Catherine THIEBAUT (CDD n°20),
- orange foncé pour Marie ZEHAF (CDD n°21).

Il n'y a aucune connotation de couleur. Ne vous trompez pas d'enveloppe, vérifiez bien que vous mettez les bonnes enveloppes et mettez bien les bons noms. Ne vous trompez pas. Une ou deux personnes se trompent à chaque fois. Ce serait donc fabuleux que personne ne se trompe ce soir.

*Il est procédé à l'élection des 9 membres du Bureau supplémentaires.*

Les opérations de vote étant terminées, je vous propose de reprendre le cours de nos débats.

Rapport n°0.5 - Désignation dans les commissions communautaires
---

**M. LE PRÉSIDENT.-** Du fait de la recomposition du Conseil, l'effectif des Commissions communautaires de la CAGB doit être porté à 18 ou 19 membres. Vous avez la liste des Commissions, à savoir :

- Commission n°01 : « Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes »,
- Commission n°02 : « Mobilités »,
- Commission n°03 : « Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche »,
- Commission n°04 : « Développement durable »,
- Commission n°05 : « Habitat, politique de la ville et gens du voyage »,
- Commission n°06 : « Aménagement du territoire et coopérations »,
- Commission n°07 : « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique ».

C'est ce que nous avons délibéré le 29 avril 2014. Un conseiller suppléant est membre de droit de la Commission dans laquelle siège son conseiller titulaire qui serait absent. Il est proposé que les conseillers communautaires titulaires, désignés par leur Conseil Municipal ou par ordre du tableau, et qui faisaient précédemment partie du Conseil Communautaire, conservent le siège qu'ils occupaient jusqu'à maintenant dans les Commissions communautaires. Ceux qui étaient déjà là gardent le siège qu'ils avaient auparavant, ce qui simplifiera les choses.

Concernant les désignations de nouveaux conseillers communautaires dans les Commissions communautaires, après un travail qui a dû être fait avec les intéressés, les Commissions seraient ainsi composées des conseillers communautaires supplémentaires suivants :

- dans la Commission n°01, « Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes » présidée par Gabriel BAULIEU :
  - Didier PAINEAU,
  - Philippe PERNOT,
  - Gilles ORY,
- dans la Commission n°02, « Mobilités » :
  - Jean-Claude CONTINI,
  - Jacques GIRAUD,
  - Jean-Marc JOUFFROY,
- dans la Commission n°03, « Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche » :
  - Yves BILLECARD,
  - Anne OLSZAK,
  - Pascal ROUTHIER,
- dans la Commission n°04, « Développement durable » :
  - Jacques CANAL,
  - Jean-Claude ZEISSER,
  - Christiane ZOBENBULLER,
- dans la Commission n°05, « Habitat, politique de la ville et gens du voyage » :
  - Annick JACQUEMET,
  - Michel JASSEY,
- dans la Commission n°06, « Aménagement du territoire et coopérations » :
  - Jean-Claude PETITJEAN,
  - Yves MAURICE,
- dans la Commission n°07, « Culture, tourisme, sport et aménagement numérique » :
  - Daniel GAUTHEROT,
  - Arnaud GROSPERRIN,
  - Thierry MORTON.

Avez-vous des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

#### Rapport n°0.6 - Désignation au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

**M. LE PRÉSIDENT.**- La CLECT se réunit traditionnellement une demi-heure avant les séances du Conseil Communautaire. Exceptionnellement ce soir, elle se réunira après, parce que justement, il fallait désigner ses membres avant de la faire siéger. Voilà pourquoi il y aura une réunion de CLECT au cours de laquelle nous vérifierons que les charges transférées entre la Ville et l'Agglomération sont bien équilibrées.

Gabriel BAULIEU préside traditionnellement cette Commission. C'est assez facile à voter, puisque nous désignons l'ensemble des 129 membres comme membres de la CLECT, c'est-à-dire que nous faisons tous partie de la CLECT. Cela veut dire que vous devez tous rester là. Vous pouvez partir si vous le souhaitez, mais généralement, vous pouvez rester. Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition à cela.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

#### Rapport n°0.7 - Élection de représentants de la CAGB au SYBERT et au SMSCoT

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pour le SYBERT, nous proposons :

- Yves MAURICE et Gilles ORY comme titulaires,
- Jean-Claude ZEISSER et Michel JASSEY comme suppléants.

Pour le SMSCoT (Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Bisontine), nous proposons :

- Jean-Claude PETITJEAN, Jean-Marc JOUFFROY et Pascal ROUTHIER comme titulaires,
- Yves BILLECARD, Gérard VAN HELLE, Sorour BARATI-AYMONIER comme suppléants.

Avez-vous des remarques par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Je ne vois personne. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ces désignations de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SYBERT et de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au SMSCoT ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

#### Rapport n°0.8 - Modification de la composition de la CCSPL

**M. LE PRÉSIDENT.-** La CCSPL est surtout connue comme étant la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui regroupe un certain nombre de représentants d'associations d'usagers et des représentants de la CAGB notés ici. Nous devons modifier les représentants à la CCSPL. Il est proposé que Monsieur Jean-Yves PRALON, Vice-Président en charge de la Culture, du Sport et du Tourisme, siège au sein de la CCSPL. Par ailleurs, il est proposé que le conseiller communautaire délégué en charge de la démocratie participative, à savoir Yves MAURICE, siège à la place de Pascal CURIE, ce qui paraît logique. Là non plus, il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret, tout le monde est d'accord. Je rappelle que l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT nous autorise à passer directement au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

#### Rapport n°0.9 - Modification du montant des indemnités de fonction des membres du Bureau

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous avez là les indemnités maximales que chacun peut recevoir. Par exemple, si vous regardez celle du Président, ce n'est pas l'indemnité réelle. Afin que les choses soient claires, vous avez dans votre rapport les montants de toutes les indemnités mises en place actuellement. Tout cela fait un total de 42 319 € pour une enveloppe de 43 405 €, ce qui veut dire que nous restons dans l'enveloppe autorisée. Les conseillers communautaires délégués de la Ville de Besançon qui viennent de nous rejoindre, qui par ailleurs sont adjoints, n'auront pas d'indemnités spécifiques.

Avez-vous des questions par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions. Ce rapport est adopté, je vous en remercie.

#### Rapport n°0.10 - Modification de la dénomination de la Commission de Délégation de Service Public

**M. LE PRÉSIDENT.-** L'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret du 1<sup>er</sup> février 2016 ont modifié le régime de passation et d'exécution des contrats de concessions, qu'ils soient relatifs à des services ou à des travaux. Il faut donc désormais modifier le nom de cette Commission et l'intituler « Commission des Contrats de Concessions ». Sa composition reste inchangée et il n'est pas nécessaire de réélire ses membres. J'invite le Conseil de Communauté à prendre acte de cette nouvelle dénomination de la Commission des Contrats de Concessions, ainsi que de son champ d'intervention.

Avez-vous des remarques par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

### Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

#### Finances

#### Rapport n°1.1.1 - Extension de périmètre - Détermination des attributions de compensation prévisionnelles 2017 des communes entrantes

**M. BAULIEU.-** Ce rapport sera également soumis à la CLECT tout à l'heure. J'indique par avance que si nous sommes attentifs sur cette présentation, nous pourrions convenir peut-être à la CLECT de ne pas refaire l'exposé, mais simplement de l'exprimer à l'avis de la CLECT, si vous en êtes d'accord.

Sur ce rapport qui est bien évidemment en lien direct avec l'évolution de notre périmètre, nous sommes au cœur du sujet dont nous prenons la parfaite mesure ce soir avec l'arrivée des collègues. Il s'agit désormais de faire en sorte que nous définissions les modalités financières d'intégration avec les dispositifs que chacun connaît bien désormais d'Attribution de Compensation (AC), soit dans un sens, soit dans l'autre, en matière de fiscalité ou de charge. C'est là-dessus que nous devons statuer ce soir, avec le rappel de l'évolution du périmètre sur le diaporama et dans les documents de votre rapport. Le Président a rappelé tout à l'heure le nombre de communes et d'habitants.

Nous rentrons ici dans le concret avec deux notions en matière d'attribution de compensation. Avec cette intégration au Grand Besançon, dans l'esprit de l'intégration de la fiscalité professionnelle, nous avons une attribution de compensation fiscale, ce qui fait que désormais, c'est un petit peu plus compliqué que lorsque nous en parlions il y a 15 ans, puisque cela concerne le panier fiscal substitué à la taxe professionnelle. Désormais, l'Agglomération perçoit cet impôt, mais nous reversons l'attribution de compensation correspondant aux recettes de ce registre sur l'année 2016.

À l'inverse, beaucoup ont travaillé sur les transferts des ZAE (Zones d'Activités Économiques), donc en matière de transfert de charges par analogie. Lorsque les communes transfèrent les compétences avec une charge à l'Agglomération, il y a ce que nous appelons « le transfert de charges », c'est-à-dire que la charge que supportait la commune est bien celle-ci, elle continue à l'assumer par l'attribution de compensations qu'elle verse à la Communauté d'Agglomération. Voilà les deux mécanismes en place et pour lesquels nous devons procéder aux évaluations. Tel est l'objet à la fois de ce rapport et ensuite de la Commission ad hoc.

Sur l'écran suivant, vous avez le rappel précisément exhaustif de ce panier fiscal qui a été substitué à la taxe professionnelle, ce que l'on appelle « l'attribution de compensation fiscale » qui sera versée aux communes.

Nous trouvons toute la panoplie avec :

- la cotisation foncière d'entreprise (CFE) : ce qui reste des trois piliers de la taxe professionnelle, à savoir :
  - la taxe sur la valeur locative,
  - la taxe sur les investissements,
  - la taxe sur les salaires,
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : un des volets de l'évolution de la réforme de la taxe professionnelle,
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER),
- la Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
- la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB),
- la Taxe d'Habitation (TH) départementale sur la part communale : dans le panier fiscal de substitution à la taxe professionnelle, dont le principe était que la recette demeure au même niveau que la recette antérieure de la taxe professionnelle, nous avons tous hérité par transfert de la taxe d'habitation départementale. Celle-ci est donc à rattacher à ce dispositif,
- la compensation de la taxe professionnelle recettes valeur 2016, qui fait partie des flux assurés par l'État,
- la dotation de compensation part salaires de la taxe professionnelle : une des premières réformes de la taxe professionnelle à la fin des années 90,
- les rôles supplémentaires : il s'agit de gratter les fonds de tiroir pour bien prendre tout en charge.

Il convient d'ajouter à l'AC fiscale de droit commun, l'allocation compensatrice de taxe d'habitation départementale communale. Les exonérations portant sur ce volet et qui font l'objet d'une compensation par l'État sont à rattacher à l'ensemble de ce dispositif. À une époque, nous pouvions résumer cette panoplie par « transfert de la taxe professionnelle ». Le total s'élève à 3 624 757,86 € sur l'attribution de compensation fiscale.

Sur l'attribution de compensation charges, le calendrier nous y incitant, il est précisé ici « hors transfert des ZAE », puisque c'est un autre dossier, qu'il s'agisse des communes déjà présentes dans le Grand Besançon ou celles qui les rejoignent. C'est une autre procédure en cours sur laquelle nous reviendrons prochainement. Les transferts de compétences des communes à la CAGB doivent règlementairement faire l'objet d'une attribution de compensation versée par les communes au Grand Besançon. Elles concernent dans le présent rapport uniquement la contribution Incendie et secours versée au SDIS (Service départemental d'Incendie et de Secours). La CAGB prendra donc en charge cette dépense à compter de l'exercice budgétaire 2017. Le total de la part charges de l'attribution de compensation s'élève à 274 520,91 €. Cela veut dire que la charge reste sur la commune via le Grand Besançon, avec une précision toutefois : ce type d'attribution de compensation est gelé et la dynamique éventuelle de la charge sera une charge directe de l'intercommunalité.

Il s'ensuit le calcul du montant d'attribution de compensation des communes qui résulte du solde des deux attributions de compensation que nous venons d'évoquer, celle versée par l'Agglomération aux communes et celle payée par les communes à l'Agglomération. Au final, c'est le tableau que vous avez à l'écran et dans vos documents, commune par commune, avec les soldes que nous trouvons en bas de page.

Le Conseil Communautaire (ou la CLECT tout à l'heure) est invité à approuver les modalités et résultats de l'attribution de compensation d'un montant de 3 350 236,95 €, avec le total de l'attribution de compensation fiscale, déduction faite ou compensation faite de l'attribution de compensation charges. Bien évidemment, dans le prolongement de ces deux séances du Conseil Communautaire et de la CLECT, ces montants prévisionnels seront notifiés aux communes avant le 15 février, calendrier réglementaire que nous devons respecter dans la perspective de préparation des budgets. Nous rêverions d'ailleurs en préparant nos budgets communaux d'avoir toutes les informations nécessaires pour le 15 février, mais nous devons celle-là et nous ferons en sorte qu'elle soit transmise en temps et en heure.

Je voudrais ajouter une précision concernant l'esprit dans lequel nous avons travaillé. Ces éléments sont le résultat d'un travail très détaillé conduit par et en étroite concertation et collaboration avec les 15 communes, les élus et les services. J'ai même participé au Comité de Pilotage qui s'est réuni à plusieurs reprises sur ce sujet, avec les ajustements étape par étape, parce que tel que cela apparaît, c'est la synthèse du travail fait qui recouvre quelques approches assez complexes, que nous conduisons avec un cabinet extérieur (Ressources Consultants Finances) et en relation aussi étroite que possible avec la DDFiP (Direction Départementale des Finances Publiques). Nous étions encore en Comité de Pilotage sur ces chiffres la semaine dernière. Nous avons terminé la séance des vœux communautaires en Comité de Pilotage à 20h ou 20h30 sur ces sujets pour pouvoir présenter ce soir les chiffres les plus précis possible, avec les dernières précisions à la fois du cabinet et les apports attentifs que nous apportait le représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Ces attributions de compensation ont vocation à cristalliser et ensuite à ne plus changer, mais cela se fait en deux temps. Nous sommes sur la phase prévisionnelle et provisionnelle, et en fin d'année, il y aura consolidation. À l'heure qu'il est, nous espérons être très près des chiffres définitifs à une nuance près, qui a son importance concernant les rôles supplémentaires que nous ne manquerons pas d'intégrer, ce qui intéresse bien évidemment les communes pour que rien ne manque dans l'attribution de compensation qui leur sera versée. L'autre réflexion que nous conduisons en même temps avec les communes est de faire en sorte que chacun « retrouve ses petits » malgré cette intégration au Grand Besançon, avec les bouleversements que cela entraîne sur le terrain, avec les liquidations et transferts des communautés préexistantes, sur le Val Saint-Vitois et sur la Dame Blanche la Bussière. Ce n'est pas toujours aussi simple et cela peut être source d'inquiétude.

Non seulement, bien évidemment, il faut que les communes puissent fonctionner normalement, mais il y a également quelques compétences de part et d'autre, portées par les intercommunalités respectives, que nous ne portons pas nous-mêmes. Ces compétences ne sont donc pas reprises dans les nôtres. Il faut que les communes puissent les dégager, la ressource leur permettant, selon les organisations qu'elles choisiront, soit de se structurer, parce qu'il y a une forme de tolérance à créer des syndicats dans ce cas de figure, soit d'une commune pour le compte d'autres. Peut-être que les choses se feront d'ailleurs en deux temps. Néanmoins, nous avons été attentifs à ce que dans l'approche que peuvent faire les communes sur les deux secteurs, ceci puisse se passer sans rupture sur le plan fiscal ni explosion.

En termes de photographie fiscale, à partir de ces chiffres et de ces évolutions, bien évidemment, la fiscalité professionnelle dans le Grand Besançon est plus importante qu'elle ne l'était dans les deux Communautés. Les entreprises connaîtront donc, en plus d'une progressivité dans un certain nombre de cas, une évolution de la fiscalité. Sur les ménages, nous sommes dans un paysage globalement inchangé, sauf si, bien évidemment, les communes veulent faire progresser leurs ressources fiscales globalement inchangées, mais avec des données mécaniques que nous avons connues lorsque nous avons géré la réforme de la taxe professionnelle, avec des effets mécaniques dus aux abattements sur certains impôts, qui ne se font pas sur la même base selon le plan (départemental, communal ou communautaire).

Mécaniquement, ce que je dis sur un paysage a changé, mais cela ne le sera pas tout à fait pour les contribuables pris individuellement. C'est précisément ce que nous avons déjà connu lorsqu'en 2010 ou 2011, nous avons intégré les nouvelles caractéristiques de la réforme de la taxe professionnelle, avec ce panier d'impôts se substituant à la taxe professionnelle. Voilà le petit commentaire supplémentaire que je voulais ajouter pour que ce soit aussi clair que possible, mais pour ce soir, en tant que tel, nous avons à valider les montants d'attribution de compensation, à la fois fiscale au bénéfice des communes donc déboursés par le Grand Besançon et charges, déboursés par les communes au bénéfice du Grand Besançon.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Gaby. Des discussions concernant ces montants ont déjà eu lieu avec l'ensemble des communes. Avez-vous des questions, des interrogations, des demandes de précisions par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 3 abstentions. Ce rapport est adopté.

## Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

### Rapport n°3.1 - Convention entre la Mission Locale - Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2017

**M. GAVIGNET.-** Il vous est demandé de reconduire la subvention à la Mission Locale à hauteur de 1 € par habitant, soit un montant global de 192 042 € pour l'exercice 2017.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Bernard. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

### Rapport n°3.2 - Transfert des zones d'activités économiques - Notification des montants d'attribution de compensation prévisionnels et provisoires

**M. BLESSEMILLE.-** Vous savez que la compétence ZAE transférée au Grand Besançon est effectuée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cela a impliqué et implique toujours un travail technique important réalisé par nos services techniques à la Direction de l'Économie, avec les 26 maires concernés par ce transfert. Ce dernier a donné lieu à l'évaluation d'un montant provisoire lié aux charges transférées. Le Code Général des Impôts nous impose la communication de ce montant prévisionnel avant le 15 février. Dans ce but, vous avez le tableau avec le montant des AC 2017 prévisionnelles, déduction faite des charges transférées liées aux ZAE.

Par contre, vous avez eu sur vos tables en entrant un autre tableau qui le remplace, puisqu'il y avait une coquille intéressante pour le Maire des Auxons : il était gratifié d'une somme de 316 000 €, au lieu de 31 611 €. Il y avait donc cette coquille à corriger.

De plus, les AC des communes entrantes ont été modifiées pour tenir compte d'une actualisation de l'allocation compensatrice (taxe d'habitation départementale communale), ainsi que des rôles supplémentaires au titre de l'année 2016. Vous avez dans le tableau actualisé qui annule et remplace celui inclus dans le rapport. Je peux vous lire les montants, mais cela n'apporte pas grand-chose.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je crois surtout que chaque maire doit regarder le montant qui lui correspond.

**M. BLESSEMILLE.-** Chaque maire avait déjà été consulté et connaissait déjà le montant, puisque l'AC a été travaillée avec eux. La concertation n'étant pas terminée, ce n'est qu'en juin que le montant définitif et consolidé sera donné. À ce titre, en fin de rapport, un tableau vous rappelle les différentes démarches qu'il reste encore à réaliser d'ici là.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des interventions à faire ?

**M. FELT.-** Je parle pour ma commune, bien évidemment. Les montants ont évolué dans le bon sens et j'ai encore quelques petits ajustements en tête, mais je fais confiance au Comité de Pilotage dans sa sagesse pour les ajustements préconisés. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il sera surtout équitable.

**M. FELT.-** C'était le sens de mon intervention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Des ajustements ont été faits, parce que ce n'était pas forcément des taxes supplémentaires, mais certaines choses ayant été retirées des périmètres, elles ont baissé. Un Comité de Pilotage que je présiderai statuera sur des éléments précis et incontestables. Ceci étant dit, je ne sais pas si cela te satisfera. Avez-vous d'autres remarques ?

**M. GUILLAUME.-** Pour Châtillon-le-Duc, il y aura aussi un ajustement à valider, puisque nous sommes en transaction avec vous. Il y a donc une erreur. C'est pour cette raison que je m'abstiendrai sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord. Je précise que les montants seront définitifs au mois de juin. Ces remarques sont donc prises en compte. Nous verrons. Ces remarques étant faites et consignées, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 3 abstentions. Ce rapport est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avant de passer la parole à Catherine BARTHELET, je voudrais vous indiquer que ce rapport n°6.1 est, à mon avis, stratégique et important, car tout d'abord, il intervient dans un contexte compliqué, pas tant au niveau électoral, qu'au niveau institutionnel. Nous entendons souvent de la part des élus que tout va trop vite et on a le sentiment que nous avons voulu leur forcer la main. C'est vrai que sur un certain nombre de sujets, nous avons entendu cela. Nous avons donc dit dans nos associations, que ce soit au niveau national ou au niveau local, que cela allait trop vite, entre autres au niveau de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Nous avons beaucoup discuté avec Gaby, et tous, en tant que Maires, nous partageons ces inquiétudes et le Maire de Besançon peut l'être au moins autant, si ce n'est plus, qu'un certain nombre d'autres maires des communes de la périphérie. Cela dit, on peut dire ce que l'on veut, mais la loi est la loi.

Pour autant, avons-nous le choix ? En principe, oui, nous pouvons décider de n'appliquer que le minimum imposé par la loi, mais finalement, cela ne serait que repousser les délais d'un mouvement général. Il convient de nous interroger pour savoir si nous restons au bord du chemin ou si nous le repoussons peut-être pour qu'en 2020, devoir nous retrouver face à des conditions qui ne sont plus les mêmes, mais qui sont, au contraire, beaucoup plus dures. Très simplement, nous devons nous interroger : voulons-nous subir ces changements ou essayons-nous d'appliquer les réformes d'une manière intelligente ? Vous avez compris que je privilégie la deuxième solution. Soit nous réfléchissons successivement au projet et nous mettons en place ensuite ces outils (le PLUi, éventuellement la Communauté Urbaine), soit nous engageons une réflexion sur les deux aspects (projet et outils) conjointement.

Il me semble que dans ce contexte compliqué, il vaut mieux être à l'initiative plutôt que de subir le changement. Nous devons donc réfléchir globalement pour construire ensemble, et j'insiste bien sur ce mot « ensemble ». Nous ne construirons pas cette Agglomération si nous ne travaillons pas tous dans la même direction si nous n'avons pas cette volonté d'avancer ensemble. C'est pour cela que nous avons organisé beaucoup de concertations tout au long de cette année par le biais d'ateliers de réflexion. Il y a eu de multiples présentations en Conférence des Maires et c'est grâce à ce travail, en l'ayant écouté à Saône la dernière fois, que nous en sommes à la discussion qui nous intéresse ce soir, à savoir la mise en place d'une charte de gouvernance pour garantir aux communes qu'elles restent le cœur de la décision des politiques locales au sein d'une Agglo et d'un SCoT qui met tout en cohérence.

Nous y reviendrons, mais nous organiserons des réunions en secteur avec un droit d'alerte qui a été inventé ici et qui permettrait, en cas de désaccord, de faire trancher le Conseil dans son intégralité, sur un certain nombre de désaccords qu'il pourrait y avoir. Nous sommes maintenant 70 communes et nos destins sont intimement liés. Nous devons poser les fondements de notre territoire. Toutefois, il ne faut pas se tromper. Le débat de ce soir n'est pas pour ou contre le PLUi, mais il s'agit de savoir si les maires ont le sentiment d'avoir été entendus dans leurs demandes légitimes. Je me souviens des premières réunions et des premiers projets de charte qui nous avaient été proposés et aujourd'hui, nous avons beaucoup avancé. L'ensemble des maires n'était pas là, puisqu'à l'époque, ils ne faisaient pas partie de la Communauté d'Agglomération.

Nous avons voulu aussi faire venir des exemples d'assez loin (Nancy, Chalon), mais en faisant venir aussi des maires de communes plus petites, qui avaient connu cette expérience. Vous allez me dire que Nancy ne correspond pas vraiment à une commune de la périphérie de Besançon. Nous avons fait aussi cela avec les collègues et amis de Vesoul pour voir les pièges qu'il y avait eu dans l'élaboration de ce PLUi. C'est là que nous avons entendu un certain nombre de maires de communes avec moins d'habitants qu'à Besançon expliquer combien cela leur avait été profitable. Tous ces ateliers ont eu lieu et de cela, il est sorti que nous devons mettre en place un certain nombre de dispositifs qui n'existaient pas à l'origine. Ces dispositifs ont été mis en place et ce sont ceux que nous vous présenterons ce soir.

Une large concertation a eu lieu en 2016, car nous avons voulu nous donner le temps de la réflexion, de l'échange d'information et du débat.

Il y a eu :

- trois ateliers où étaient présents à chaque fois une centaine d'élus :
  - le premier en mars à Dannemarie-sur-Crète,
  - le deuxième en juin à l'IRTS (Institut Régional du Travail Social),
  - le troisième en octobre à Nancray,
- la Conférence des Maires en 2015,
- des réunions spécifiques auprès des communes et des secteurs qui avaient sollicité Catherine BARTHELET et l'ensemble des services,
- des réunions en Comité de Pilotage.

Nous avons aussi fait un kit de pédagogie que nous avons commandé à l'AudaB (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon) avec des documents explicatifs. Je crois surtout que tout cela est assez compliqué et qu'il faut donner des explications. À cet égard, je voudrais remercier Catherine BARTHELET avec les services pour tout le travail d'explication qu'elle a fait et aujourd'hui, s'il y a encore des explications, c'est le moment de poser des questions pour que nous puissions donner les bonnes explications.

Cette charte traduit aujourd'hui une écoute attentive et elle garantit aux maires que vous êtes la manière dont demain l'Agglomération travaillerait avec chacun d'eux si tout cela était adopté. Cette charte de gouvernance a co-élaborée, voire coécrite, mais elle pourrait être encore amendée s'il le fallait. Elle n'est pas définitivement gravée dans le marbre. C'est un sujet complexe, dont chacun n'a pas forcément toujours eu tous les tenants et tous les aboutissants. Nous devons donc continuer à en parler et je souhaite que l'Agglo accompagne les communes comme nous l'avons déjà fait, si elles souhaitent encore des explications. J'ai revu ce soir un ou deux collègues qui m'ont dit : « Nous avons encore quelques questionnements, nous aimerions bien en parler. » Il n'y a donc aucun problème pour que Catherine BARTHELET, Gabriel BAULIEU ou moi-même allions accompagner les services pour expliquer et répondre aux conseillers municipaux à un certain nombre de questionnements qu'ils pourraient avoir.

*S'adressant à Mme BARTHELET.* Tu vas encore avoir un peu de travail peut-être dans les semaines à venir, puisque nous te mandatos pour poursuivre ce travail d'information. D'ailleurs, nous le referons dans le secteur bisontin pour qu'avec les services du Grand Besançon, tu viennes expliquer à l'ensemble des élus bisontins les enjeux du PLUi et le contenu de la charte de gouvernance. J'espère qu'il y aura ce jour-là beaucoup de monde, parce que cela a été réclamé précédemment. Nous le ferons donc au niveau du secteur de Besançon, Besançon étant considérée comme un secteur.

Au-delà de tout cela, quelle est notre ambition ? Pourquoi faisons-nous tout cela ? Parce que nous voulons que le Grand Besançon soit sur les rails du dynamisme économique, du progrès, du bien vivre ensemble et aussi parce qu'il faut qu'il y ait un cadre de confiance réciproque. Il ne s'agit pas de faire passer quelque chose au forceps, il faut que chacun l'ait compris. Je suis sans illusion par rapport au fait que nous n'aurons pas le consensus total, même si ce serait l'idéal, mais je ne pense pas que nous l'aurons. Toutefois, il faut qu'il y ait une confiance réciproque, que chaque maire et que chaque commune se sentent respectés et entendus. Je l'ai dit et je le répète : cette charte répond à cela. Le cœur de l'action publique locale est le Conseil Municipal avec ses élus et avec son maire et l'Agglomération est en quelque sorte une caisse de résonance pour multiplier les effets bénéfiques de travailler ensemble.

Voilà ce que je voulais vous dire très simplement avant d'ouvrir le débat. Peut-être que Catherine souhaite ajouter quelque chose tout de suite et nous ouvrirons le débat, en te remerciant encore pour le travail que tu as fait avec tes services.

**Mme BARTHELET.-** Merci à toi de me donner la parole. Tout a été dit, ou presque. Je peux simplement faire peut-être un retour sur les quelques observations faites depuis que nous avons envoyé la charte. Elle a été envoyée à tous les maires avec tous les derniers amendements qui ont été portés. Le travail a commencé sur cette charte de rédaction fin octobre et nous avons terminé au tout début du mois de janvier, donc juste avant de pouvoir envoyer les rapports pour le Conseil Communautaire de ce soir. Je peux peut-être simplement vous faire part des remarques formulées par les communes, parce que nous n'avons pas encore pu leur répondre, tout cela étant fait dans un temps contraint. Les communes pourront, sans renier ce qui a déjà été écrit, continuer à nous faire part de remarques dont nous pourrions tenir compte lorsque nous serons dans la prescription du PLUi, avant de signer tous ensemble.

Nous restons tout de même bien sur un projet. Nous avons eu un retour de la commune de Pouilley-Français qui nous a fait part de sa satisfaction par rapport à la charte. La commune de Châtillon-le-Duc a formulé le souhait de pouvoir participer au Comité Territorial du secteur de Devecey. Ils y voyaient de la pertinence vis-à-vis de leurs enjeux locaux. Le Comité Territorial de secteur statuera sur cette question, parce qu'il nous est difficile de prendre d'ores et déjà cette décision.

La commune de Mazerolles-le-Salin nous a fait part de son contentement sur l'évolution de la charte, sur le fait que nous ayons tenu compte des remarques formulées jusque-là, mais elle aurait souhaité que nous ajoutions tout de même la phrase complémentaire « les maires ne sauraient se voir imposer un développement urbanistique qu'ils n'ont pas souhaité ». Cette phrase n'est pas écrite telle quelle, mais elle est tout de même déjà très fortement exprimée à plusieurs occasions dans la charte, et notamment par rapport au droit d'alerte qui est bien développé. Nous avons bien noté dans la charte que la volonté était d'aller sur un consensus et de ne pas imposer quelque chose à une commune. Il nous semble que le droit d'alerte, particulièrement avec ces différentes entrées que nous retrouvons à la fin de la charte, est bien expliqué par le petit schéma et il pourrait répondre déjà à cette observation.

La commune de Montfaucon nous fait part aussi de sa satisfaction concernant la charte et le fait que nous ayons tenu compte des observations précédentes. Elle souhaite que nous ajoutions que les Comités Territoriaux, à leur demande, puissent entendre ou échanger avec des services experts, ce qui nous semble être une opportunité. Nous ne l'avons pas écrit, mais nous y pensions aussi. Nous vous proposons de l'ajouter dans la définition des Comités Territoriaux en disant que des moyens seront mis à la disposition des Comités pour bénéficier de la meilleure information. La commune de Nancray nous a envoyé un message : ils regrettent de ne pas avoir pu convoquer un conseiller municipal. Finalement, j'ai reçu également un mail de la commune de Saône en ce sens cet après-midi de la part de la personne en charge de l'urbanisme au niveau des services. La réponse est dans un premier temps, de dire que si vous souhaitez nous faire part d'autre chose, nous pourrions en tenir compte un peu plus tard si bien sûr on ne remet pas en cause totalement la charte. C'est évidemment la seule chose qui pourrait faire que nous ne tiendrions pas compte des futures remarques.

La commune de Nancray nous a aussi fait part d'une observation : elle regrette qu'il n'y ait pas davantage de réunions par secteur plus liées à l'animation. Nous souhaitons que les Comités PLUi puissent permettre cette communication, cette connaissance partagée à mettre en place dans les secteurs. Nous espérons que ce sera une opportunité pour répondre aussi à cette observation.

Je ne pensais pas relire toute la charte ce soir, parce que je pense que mes collègues commencent à bien la connaître et vous l'avez en main, mais je voudrais redonner ces réponses, vous dire que nous avons tenu compte de toutes les observations et que nous n'avons pas reçu d'autres saisines jusqu'à ce soir. Si mes collègues souhaitent s'exprimer, n'hésitez pas.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Des observations peuvent être faites maintenant dans le cadre du débat que je vous propose.

**M. GROSPELLIN.-** Merci, Monsieur le Président. Vous l'avez fort bien dit tout à l'heure, je crois que nous n'entrerons pas dans un débat politicien ici. La Communauté d'Agglomération n'est pas le lieu. J'ose croire - et je pense - que vous êtes pétri de bonnes intentions sur le PLUi, mais il nous est imposé par la loi. Il est vrai que cet outil précieux pose une première question, isolément, pour certaines communes qui ne peuvent pas en produire ou pour lesquelles cela n'a pas de sens, parce qu'elles n'en ont pas besoin ou parce que cela coûte cher. Quelles que soient la raison et la décision qu'elles prennent, en général, les communes les prennent lorsque c'est motivé, lorsqu'elles le motivent par leur intérêt.

Il y a eu une grosse discussion au Sénat sur le PLUi. Beaucoup de sénateurs de droite et de gauche - il y a eu un consensus fort vis-à-vis de cela - avaient choisi de s'opposer au caractère automatique de ce transfert, parce que, pensant que cela n'apportait aucune simplification, le Gouvernement voulait transférer le PLUi directement. En tout cas, nous avons l'impression que cela donne un énième coup de boutoir contre les prérogatives municipales qui sont déjà malmenées à ce jour. Si le PLUi devient automatiquement de la compétence des intercommunalités et que les communes ne sont plus libres de confier cette compétence, cela veut tout simplement dire que la somme des intérêts de chacune des communes passe après l'intérêt communautaire. Nous nous demandons pourquoi conserver l'échelon communal si les communes ne sont plus maîtresses de leur compétence historique en matière d'urbanisme. Il me semble important que chaque commune reste maître de son foncier, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ayant déjà tellement déshabillé et mis en difficulté nos communes.

Sans parler d'une improbable constitutionnalité, parce que nous en avons parlé aussi, la Constitution dispose, dans son article 72, qu'« aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre ». Or même s'il n'est pas question de parler de tutelle au sens strict du terme, les intercommunalités élaboreront une politique urbanistique que les maires devront exécuter, ce qui me semble déjà assez bien contestable. Pour ces raisons, un amendement avait été déposé sur la suppression de l'article 63. Suite à l'examen en première lecture et compte tenu des rapports de force lors de l'examen de cet article, le gouvernement a opté pour un compromis : un transfert automatique, mais avec la possibilité de constitution de minorités locales.

Je crois qu'ici, nous devons faire confiance aux maires, à ceux qui ont été élus par les administrés, parce que pour les problématiques qu'ils trouvent au sein de leur commune, que ce soit la préservation des surfaces agricoles (nous savons qu'ils les respectent), la création ou le remplissage des dents creuses (ils le font également de manière très forte), la création des zones d'activités et de lotissements, ce serait une démarche plus facile s'ils avaient la main à ce niveau-là. Si on ôte les projets aux maires, si on ôte le droit de préemption, on se trouve dans une situation difficile. J'entends bien qu'il y a un souci, ou en tout cas un pas que vous faites en direction de ce PLUi dès l'instant où vous parlez de charte de gouvernance. Vous l'avez fort bien dit et ce sera développé tout à l'heure par Philippe GONON : nous sommes obligés d'accepter la loi, mais à partir du moment où nous rentrerons dans ce système, la loi fera état. Vous aurez beau mettre en place tout un ensemble de gouvernances avec des principes directeurs un peu compliqués, cela risque de poser problème.

Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez fait appel à des élus de strates peut-être un peu différentes pour expliquer cela. Je voudrais simplement vous donner quelques exemples. Le Président de PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) incite et demande à tous les maires de ne pas voter. C'est très bien expliqué dans le rapport. Je félicite d'ailleurs la qualité du rapport et surtout l'honnêteté de dire que cela compte pour les maires qui prendront une délibération du 25 décembre au 25 mars, mais pour ceux qui l'ont fait avant, cette délibération ne compte pas. Il est important de le redire. S'ils prennent une délibération contre ce transfert du PLUi, ce sera effectif, mais il y a un pourcentage. Toutefois, je crois qu'il est important de le faire. Le Président de PMA incite justement tous les maires à faire cette délibération pour que le PLUi ne soit pas transféré dans son Agglomération.

Je ne reviendrai pas sur d'autres maires, mais en tout cas, le Sénat se bat pour que les maires puissent faire également ces délibérations. Dominique BAILLY, questeur au Sénat et Maire d'une petite commune a fait voter une délibération il y a une semaine pour qu'il n'y ait plus ce caractère automatique. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Je ne dis pas cela simplement dans mon rôle de Sénateur, mais si nous votons cela, vous aurez beau mettre en place tout un ensemble de garde-fous, de structures, de sauvegardes, l'usine à gaz qui sera constituée fera que ce sera difficile, quand bien même, tant que vous êtes là. Je suis d'accord avec vous, je pense que vous êtes honnêtes à travers cela. Toutefois, le jour où vous ne serez plus là, le Président d'Agglomération aura la main sur cela. Qui peut nous dire que l'on aura les mêmes intentions ? Cela me semble important, parce que les communes sont au plus près des préoccupations.

Quand il y a un problème dans une commune, on sait tout de suite ce qu'il se passe. Dans le cadre d'un PLUi, ce sera déjà plus compliqué. Je prends l'exemple de la Grande-Bretagne. En Grande-Bretagne, ils ont réduit le nombre de communes de manière très drastique. À ce jour, ils reviennent en arrière, ils créent des instances locales qui n'ont pas le même pouvoir ni les mêmes compétences. Ils recréent des instances locales de proximité, parce qu'ils veulent faire remonter l'information du terrain.

Je vous demande simplement en mon nom, mais aussi au nom du groupe de l'opposition de Besançon, de surseoir et d'attendre. Quelques communautés d'agglomération entrent dans cela. Je crois que nous avons la possibilité d'attendre 2020. Soyons sages, soyons prudents. Attendons pour voir ce qu'il se passera. Nous aurons des exemples qui montreront peut-être ou non, parce que le système de gouvernance que vous proposez est certainement proposé dans d'autres agglomérations. Nous avons vu que ces systèmes de gouvernance qui protégeront pourront être effectifs. Néanmoins, je n'y crois pas. Je pense que lorsque la loi est votée, lorsque nous rentrerons dans le cadre de ces PLUi, nous aurons beau faire ce que nous voulons, nous essaierons de nous appuyer sur un règlement intérieur, sur une charte de gouvernance. De toute manière, la loi sera là, ce sera la mort des communes, et pas forcément des petites.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'ai bien remarqué que cette intervention n'était absolument pas politique, ce qui n'a échappé à personne. Je ne peux pas vous laisser dire que c'est la mort des petites communes ou des communes. Ce n'est pas du tout cela. Faites bien attention que demain, vos amis, s'il advenait qu'ils viennent au gouvernement, n'aillent pas encore plus loin que cela. Je vous inciterai à être très prudent par rapport à cela. Vous savez très bien que le sens de l'histoire est la construction intercommunale. C'est ce qui va donner un sens à notre territoire, ce qui va permettre de continuer à nous développer ensemble d'un point de vue économique, culturel, en matière des transports. Tout le monde le sait. Si l'intercommunalité du Grand Besançon était si pénible que cela, pourquoi ces 15 communes auraient souhaité venir nous rejoindre ? À l'origine, nous n'avons rien demandé et nous pouvions continuer à fonctionner ainsi.

Je crois qu'il ne faut pas jouer sur ce registre de la peur. Je pense que vous ne savez pas très bien ce qu'il peut se passer dans 10 ou 15 ans et je n'en sais rien, pas plus que vous, mais je crois qu'ici, nous avons une conviction commune : ensemble, nous ferons plus de choses et seuls nous ne les ferons pas. Par rapport à cette loi qui est la loi, il faut plutôt être dans la réflexion et dans le travail de la construction en commun que dans l'attente. Nous pouvons toujours dire que nous reporterons à demain et que nous attendrons. Pendant ce temps, les autres avancent. Nous ne rattrapons que très rarement le retard pris. Nous ne pouvons pas non plus avoir des discours qui disent que l'Agglomération dort, qu'elle n'avance pas, qu'elle n'est pas performante et vouloir ainsi voter contre chaque fois que des actions vont dans le sens de plus de dynamisme, plus de performance.

Par exemple, nous parlons du droit d'alerte. Si un maire ici a le plus à craindre sur l'ensemble des maires, c'est bien le Maire de Besançon. C'est là qu'il y a un territoire où il pourra perdre le contrôle immédiat de l'Agglomération. Nous savons très bien comment cela se passe. Imaginez-vous simplement une Agglomération qui pourrait aller contre l'avis des maires ? Ce serait une guerre infernale. Ce n'est pas possible et vous le savez très bien. Je ne peux donc pas aller dans le sens de ce que vous dites. Si demain une commune ou une autre n'était pas d'accord avec ce que nous présentons concernant le droit d'alerte, ici, l'Agglomération déciderait dans toute sa sagesse des décisions à apporter. C'est inscrit et cela sera respecté. Nous ne pouvons pas non plus faire en sorte d'être dans une Agglomération et qu'il n'y ait aucune cohérence. Il faut une cohérence. Il y en a déjà avec des schémas d'Agglomération, en matière commerciale, il y a le SMSCoT. Tout cela est déjà organisé et heureusement qu'il y a une certaine cohérence. Heureusement que chacun ne tire pas de son côté.

C'est organisé aussi en matière de transport en commun, de développement économique. Avant l'Agglomération, que se passait-il concernant le développement économique ? Quand une entreprise venait, celui qui vendait le terrain le moins cher, voire qui le donnait ou qui faisait encore plus de routes, emportait le bébé. À quoi cela a-t-il abouti ? Cela a abouti à une foire d'empoigne. À partir du moment où nous nous sommes mis d'accord tous ensemble pour faire en sorte que grâce à la loi, l'Agglomération et les compétences soient unifiées, des communes s'en sont-elles plaintes ? Non, au contraire. Lorsqu'une entreprise venait ou voulait s'installer sur le territoire du Grand Besançon, elle allait là où elle souhaitait aller, là où elle se sentait le mieux et pas en considération d'intérêts financiers qui auraient été exprimés. Je pense qu'aujourd'hui, l'intercommunalité a montré qu'elle fonctionnait.

C'est aussi une garantie. Nous parlions précédemment des pompiers. L'intercommunalité va aussi permettre aux communes de pouvoir figer un montant, sachant que la différence sera demain financièrement prise en charge par le Grand Besançon. Je comprends, c'est de bonne guerre de dire cela, et quand on est parlementaire, il faut aussi voir comment on peut construire l'avenir. La construction de l'avenir passe par la construction des intercommunalités. Que vous le vouliez ou non, demain, les intercommunalités vont continuer à se construire, à s'organiser. Nous pouvons rester une agglomération gauloise qui ne veut rien, mais après, vous ne viendrez pas vous étonner et vous ne viendrez pas faire un reproche au Président du Grand Besançon que Dijon ou Metz se développe plus que nous, parce qu'ils sont passés en Métropole. Vous savez très bien aussi que tous ces éléments sont désormais pris en compte par les services de l'État, entre autres par les services des régions et par rapport au niveau d'intégration fiscale que nous avons, en matière de DGF (Dotation Générale de Fonctionnement), cela comptera beaucoup.

Demain, même en matière d'intégration fiscale, nous serons observés et nous pourrions - ou non - discuter avec la Région ou l'État d'une façon plus ou moins approfondie. Je pense qu'il faut tenir compte de cela et bien se rappeler que les maires doivent rester au contact de tout cela. C'est pour cela que nous mettrons en place des secteurs où il y aura des discussions. La façon de réfléchir en matière d'urbanisme n'est pas la même sur le Plateau autour de Saône, de Montfaucon ou de Mamirolle, qu'autour de chez Pascal ROUTHIER à Saint-Vit. C'est pour cela qu'il n'y aura pas une chape de plomb sous laquelle tout le monde sera traité de la même façon. Nous tiendrons compte des secteurs, mais une direction d'ensemble doit être donnée.

Vous dites que ce n'est pas un débat politique, j'entends et je m'en félicite, mais je crois que c'est une remise en cause de la loi. Faites attention, je ne sais pas ce qu'il peut se passer dans quelque temps et vous seriez très, très ennuyés si cela allait plus loin que ce qu'il y a aujourd'hui.

Avez-vous d'autres remarques ?

**M. GONON.-** Merci, Monsieur le Président. En deux ans, le gouvernement de notre pays a voulu modifier par trois textes successifs le cadre institutionnel vieux souvent de plus de 200 ans de la France, de notre pays. On a réduit le nombre de régions, on a tenté de dévitaliser, puisque c'est le terme exact, les départements. On a regroupé les intercommunalités, on a cherché à marche forcée la fusion des communes. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Compte tenu des délais impartis souvent extrêmement courts (moins de 15 à 16 mois la plupart du temps), un vrai chaos institutionnel s'est installé. Les coûts de fonctionnement sont en train de s'envoler et la réduction de mille-feuille administratif tant attendu par nombre d'entre nous s'est perdue dans les limbes. Du binôme département/commune, nous sommes passés au binôme région/intercommunalité sans qu'une véritable répartition des compétences et des financements ait été instaurée et finalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le problème de la ressource financière aggravé par la diminution des dotations de l'État n'a pas été non plus véritablement traité : pas de réforme fiscale complète, pas de remise en cause des règles comptables, autant de phénomènes venant aggraver l'instabilité et la fragilité de nos institutions. Cette réforme territoriale est donc une réforme précipitée, coûteuse, inachevée et pourtant, dans ce cadre, les transferts de compétences s'accélérent entre collectivités. Chaque jour, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), la CAGB notamment, prennent de nouvelles compétences, les voiries, l'eau, l'assainissement, l'urbanisme, les zones d'activités, pour ne citer que les principales.

Plusieurs questions se posent, et elles se posent en particulier à la CAGB ce soir. La première question est la suivante : pourquoi une telle précipitation dans la reprise de ces compétences ? Par exemple en matière d'eau et d'assainissement, la loi parle et nous laisse la possibilité de viser l'horizon 2020 et pourtant, la CAGB déclare opérer ce transfert en 2018. L'expérience prouve, et nous venons de vivre une expérience traumatisante en matière de transfert de compétence, que la précipitation est la mère de l'insécurité et de l'approximation. Or dans un domaine aussi sensible que l'eau, en aucun cas ces deux risques ne doivent être pris et courus.

Deuxième question : la CAGB prend-elle véritablement en compte les desiderata et les inquiétudes des communes à l'occasion de ces transferts ? En matière d'urbanisme par exemple, la charte de gouvernance que nous étudions ce soir, du futur PLUi HD (habitat et déplacement) est-elle véritablement protectrice des intérêts des communes ? Cette charte nous semble insuffisante dès lors que le droit de préemption conféré à la CAGB peut venir contrecarrer les volontés ou les oppositions des communes face à un projet voulu ou non par la CAGB. Quelle sécurité juridique dans le temps est véritablement apportée ? Parce que si aujourd'hui les négociateurs et les rédacteurs ont voulu faire preuve d'équilibre, nous ne sommes pas sûrs que demain, d'autres que vous remettent en cause ces équilibres fragiles.

Enfin, l'égalité des rapports EPCI/communes est totalement rompue dès lors que la responsabilité du Maire est engagée en matière de permis de construire, alors même que le PLUi est arrêté par la CAGB et les permis de construire instruits par le service de Droit des sols de la CAGB. Une question à mon avis beaucoup plus fondamentale se pose à nous ce soir : pourquoi ne pas aller directement à la Communauté Urbaine ? Après tout, s'il est clair que votre volonté - notre volonté partagée des responsables de la CAGB - est d'aller vers une communauté urbaine à très court terme, pourquoi passer par cette phase intermédiaire 2017-2018 de transferts totalement inutiles dès lors que la CAGB se transformerait en CUGB en 2019 ou en 2020 ? Pourquoi tant de discussions, de palabres, de conflits en 2017 et 2018 potentiels, alors que la communauté urbaine pourrait imposer par exemple le PLU dès 2019 ? Plus besoin de charte, plus besoin de cette usine à gaz.

J'ai regardé avec attention le schéma du PowerPoint présenté dans les réunions. En droit français, il existe un principe simple : en cas de litige, défense et accusation sont mises face à face. Ici, dans ce montage que vous nous proposez, il y a huit niveaux d'intervention pour régler un éventuel litige. Pensez-vous véritablement que cela clarifie les compétences, les décisions et ne cherche pas plutôt à noyer le poisson ? Cette charte est la démonstration des aberrations engendrées par la réforme territoriale, alors que des lois antérieures existantes pouvaient, avec une légère modification, régler ce problème. Je vous pose la question, Monsieur le Président, je vous pose la question, mes chers collègues : qu'est-ce qui nous empêche de décréter ce soir le passage en Communauté Urbaine, puisque l'amendement voté récemment offre la possibilité aux capitales régionales ayant perdu ce statut lors des fusions de régions...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je suis l'auteur de cet amendement.

**M. GONON.-** Oui, tout à fait et je le reconnais, Monsieur le Président...Et représentant des entités de moins de 250 000 habitants permet de retenir cette configuration. Je ne vais pas vous faire la liste de tous les avantages de la Communauté Urbaine, vous les connaissez aussi bien que moi, mais il y a tout de même de grands avantages financiers à cette opération de transformation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout à fait, et je suis d'accord là-dessus.

**M. GONON.-** Pourquoi justement ne nous permettons-nous pas de squeezer cette étape intermédiaire qui n'aurait que des désavantages pour nous ? En conclusion, nous avons vécu dans notre collectivité, des transferts de compétences extrêmement compliqués, extrêmement difficiles, mobilisateurs d'énergie terrible. Nous vous suggérons d'aller directement à la Communauté Urbaine et nous espérons qu'au moins cette décision soit annoncée ce soir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur GONON, je ne comprends plus. Vous venez d'avoir un discours éminemment politique. Avec le sénateur GROSERRIN, vous dites « cela va trop vite, nous allons à marche forcée » et dans un même temps, vous nous dites « allons encore plus vite, allons vers la Communauté Urbaine ». Pourquoi ne voulons-nous pas y aller ? Parce que justement nous considérons qu'il y a tellement de choses à faire que nous ne voulons pas faire passer des choses au forceps, « à l'arrache » et que nous voulons y aller étape par étape. C'est cela la raison. Concernant l'eau et l'assainissement, circulez un peu sur le territoire et vous verrez que certaines communes petites ou moyennes ont des difficultés avec leur réseau d'eau, avec leur station d'assainissement et qu'ils attendent beaucoup justement de la prise de compétence. Ce n'est peut-être pas notre cas à Besançon. Or nous ne sommes pas ici à Besançon, mais dans le Grand Besançon. Cela a été entendu par beaucoup de communes. Soyez donc prudent par rapport à cela.

Vous dites « allons directement en Communauté Urbaine ». Dans le PLUi que vous venez de décrire en disant qu'il retirera le pouvoir aux maires, nous l'aurons automatiquement. J'avoue que je ne comprends pas. Vous demandez d'aller plus vite pour mettre en place automatiquement le sujet du PLUi que vous critiquez aujourd'hui. J'avoue que globalement, quelque chose m'échappe dans votre raisonnement. Je ne comprends pas votre raisonnement. Qu'avons-nous dit ? J'ai dit et je continue à dire que nous irions en Communauté Urbaine si nous y avons avantage et s'il y avait une majorité pour cela. J'ai donné mon avis personnel par rapport à cela en disant que je pensais que d'un point de vue des ressources, c'était une bonne chose. Vous avez dit vous-même que demain, de plus en plus, l'État et la Région discuteront avec les Communautés Urbaines, peut-être même avec les Métropoles qui auront une hiérarchie et nous avons intérêt à y aller.

Ensuite, au niveau de la carte de France, il faudra que l'on regarde lorsque l'on veut investir en France, lorsque l'on veut s'installer quelque part, la carte que regardent aussi ceux qui construisent des usines, des bâtiments. Besançon aurait un petit point rouge d'une communauté d'agglomération par rapport au grand point rouge d'une métropole comme Dijon ou comme Metz, puisque Metz passera en Métropole, de même que Clermont-Ferrand, Orléans et Tours, des villes qui nous ressemblent. D'un côté, vous dites que cela va trop vite, que les maires vont perdre leur pouvoir, et vous nous dites après d'y aller tout de suite. Si nous allons tout de suite en Communauté Urbaine, là aussi les maires perdront le pouvoir du PLUi, ou ce sera plutôt une prétendue perte de pouvoir, parce que je ne suis pas d'accord avec vous par rapport à cela.

L'argumentaire d'attendre ne tient pas, parce qu'il y a déjà un certain nombre d'exemples concrets. Tout au long de ces débats, nous avons voulu faire en sorte que les petites communes, dont l'une du côté de Chalon qui avait une centaine d'habitants, viennent expliquer ce que leur avait apporté le PLUi, comment cela leur avait apporté beaucoup d'avantages et qu'elles n'avaient pas été « bouffées ». C'est la même chose en Haute-Saône. Les gens de Vesoul que vous connaissez bien pourraient très bien vous le dire. Il y a déjà ces exemples. Nous savons où nous en sommes aujourd'hui. Demain, si la loi évolue, qu'en sera-t-il ? Nous ne le savons pas aujourd'hui. Nous avons donc intérêt à cocher la case tout de suite. Globalement, vous vous trompez un peu de débat. Le débat sur la Communauté Urbaine viendra en son temps, mais c'est tout de même fantastique.

Vous nous dites « il faut prendre le temps », ce à quoi je vous réponds « oui, nous allons prendre le temps », parce que si je vous avais proposé de passer tout de suite en Communauté Urbaine, vous auriez dit « il veut tout nous faire avaler ». Christophe LIME expliquera qu'au niveau de l'eau et de l'assainissement, combien c'est majoritairement une demande des communes. Si demain une commune de peu d'habitants doit gérer ses problèmes d'eau et d'assainissement, que pour certaines, des travaux n'ayant pas été faits depuis des années, le fait que les compétences eau et assainissement soient prises par l'Agglomération lui retirera rudement une épine du pied, d'autant plus que des politiques de solidarité seront mises en place. Honnêtement, je ne comprends pas.

Pour passer en Communauté Urbaine, il faut obligatoirement être en PLUi. Si nous voulions tout de suite être en Communauté Urbaine, il faudrait être en PLUi alors qu'actuellement, on est en train de nous expliquer qu'il ne faut pas passer en PLUi. Je ne comprends pas la cohérence de votre réflexion. Je m'arrête là, parce que c'est incompréhensible, si ce n'est que c'est une volonté de s'opposer non pas au Président du Grand Besançon, mais au Maire de Besançon ici, dans cette enceinte, ce qui n'est pas l'habitude.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. LIME.-** Je suis toujours un peu surpris par un certain nombre de propos. Nous entendons tous ce qu'il se passe au niveau national et nous avons toujours un peu de mal à venir expliquer au niveau local ce que l'on a monté au niveau national. Depuis 30 ans, toutes les décisions vont dans le sens d'un amoindrissement de l'échelon communal pour des raisons diverses et variées. Nous n'allons pas faire le débat ce soir, parce que je pense que tout le monde connaît ma position par rapport à ce qu'il se passe au niveau des communes, je l'ai déjà largement exprimée, tout le monde la connaît. Quand régulièrement, on enlève des compétences, quand régulièrement, on enlève toutes les assistances de l'État pour pouvoir aider les communes, qui a supprimé des DDE (Direction Départementale de l'Équipement) ? Qui a supprimé des DDA (Direction Départementale de l'Agriculture) ? Qui a amoindri la DDT (Direction Départementale des Territoires) ? Qui a tenté de remettre l'ensemble du service postal en cause partout sur l'ensemble de nos territoires au niveau rural, qui amène à ce que nos collectivités quand elles sont au plus profond de la ruralité, ont de plus en plus de mal pour pouvoir survivre sur un certain nombre de points ?

Ce sont toutes ces décisions qui ont été prises depuis 30 ans, et quand on arrive devant les élus, quand on est vraiment sur une prise de décision, on dit « ce n'est pas nous ». La loi NOTRe a été approuvée par 90 % des parlementaires. Si une formation politique pouvait s'y opposer ce soir, ce serait la mienne, parce que nous sommes allés jusqu'au bout et nous avons voté contre. Tous ceux qui aujourd'hui, ont approuvé l'ensemble des décisions sur un certain nombre de points en termes de proximité doivent aussi les assumer quand ils viennent rencontrer l'ensemble des élus. Je trouve que c'est d'une certaine malhonnêteté de pouvoir approcher par rapport à ces éléments.

Maintenant, par rapport à nous, la loi est votée. Soit nous sommes républicains et nous l'appliquons, soit nous cherchons à l'appliquer au mieux. C'est pour cela que même si au niveau national, on est contre ce qu'il est en train de se passer, il y a un pragmatisme à avoir sur un certain nombre de points et sur ce que nous sommes en train de construire. Dans ce qu'il est marqué, le plus important est peut-être la future charte de gouvernance. Il s'agit de dire comment nous allons construire notre Agglomération qui est aussi atypique. Saint-Vit est arrivée avec ses 5 000 habitants, mais aujourd'hui, nous avons des collectivités qui passent de 120 000 habitants à 3 500 habitants. Nous sommes atypiques ! Nous devons avoir une gouvernance qui doit permettre au maximum de ce que nous permet la loi, de pouvoir respecter les communes. À travers cette charte de gouvernance qui a été élaborée d'une façon conjointe avec l'ensemble des élus, que ce soit la grosse collectivité comme toutes les autres collectivités, nous arrivons au maximum de la loi.

Certains appellent cela « une usine à gaz », mais pour moi, le débat, la démocratie, le respect des autres, je n'appelle pas cela « une usine à gaz », mais respecter l'ensemble des éléments avec tout ce que cela peut comporter.

Je termine sur l'eau et l'assainissement. Cela fait 10 ans que j'ai prévenu, y compris le Président d'Agglomération, que tous les gouvernements que je rencontre au niveau des ministères me disent que 35 000 structures d'eau et d'assainissement, c'est fini. Quelle décision avons-nous prise ? Commencer à réfléchir ensemble avant la prise de décision en disant justement, pour éviter d'être contraint sur le temps, de se dire que l'on se donnera le temps de la réflexion, de monter un groupe politique, de monter des groupes techniques, de concerter l'ensemble des secteurs pour que ce que nous allons décider, nous le décidions ensemble. Je savais bien qu'à un moment ou à un autre, on allait nous imposer très rapidement un certain nombre de prises de décision. Là aussi, nous devons mettre une certaine gouvernance à l'intérieur de l'Eau et de l'Assainissement, parce que cela touche l'ensemble de nos concitoyens et c'est tout ce que nous sommes en train de construire à l'intérieur de notre Agglomération.

Pour notre part, oui, nous ne sommes pas d'accord sur un certain nombre de stratégies politiques au niveau national et nous les assumons. Néanmoins, au niveau local, quand il faut avoir du pragmatisme, qu'il faut que nous respections et que nous allions le plus loin possible à l'intérieur de la loi, nous voterons avec enthousiasme cette charte de gouvernance, parce que nous savons qu'à terme, c'est là-dessus que nous devons aller, pour pouvoir nous décider et nous respecter les uns les autres à l'intérieur de notre Agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Concernant l'Eau, il y a environ trois ans, nous avons essayé de faire un audit. C'était d'ailleurs en lien avec le Conseil Général pour savoir qu'elle était la situation. Il y a trois ans, on ne parlait pas de la loi NOTRe ni du transfert de compétence. Nous ne la faisons donc pas passer d'une façon brutale, mais après une mure réflexion, après une consultation du service. Nous avons même nommé un ingénieur de l'Agglomération sur ce sujet pour suivre cet audit. Il y a une consultation avec toutes les communes concernées. Cela m'a été remonté, j'en ai parlé avec un certain nombre de maires et une immense majorité attendait cela. Avec une réglementation, des normes qui deviennent de plus en plus exigeantes, ils attendaient d'être un peu déchargés de tout cela pour que la collectivité du Grand Besançon prenne cela en charge. Aujourd'hui, je trouve totalement injuste de nous reprocher que nous allons trop vite alors que nous avons pris cette décision dans l'intérêt général des communes, et spécialement des plus petites, il y a trois ans ou trois ans et demi, et que la loi NOTRe n'était pas encore en chantier.

**M. BAULIEU.-** On évoque la question du PLUi, et au-delà de cette question, celle de l'évolution d'un certain nombre de compétences des communes vers l'intercommunalité. Je rejoins ce qui vient d'être dit sur le sens des évolutions de manière constante. S'il y a un gros dossier d'évolutions institutionnelles dans ce pays qui fait largement consensus au niveau parlementaire et gouvernemental de manière constante, c'est bien celui de l'intercommunalité. Au passage, nous pouvons souligner que c'est sans doute aussi la plus grosse évolution institutionnelle qui se passe sans bruit depuis 20 ans, ce qui laisse à penser que les choses ne sont pas si inappropriées que cela sur l'ensemble du territoire. Il a été dit que tout le monde avait considéré que le contenu de la loi NOTRe conduisait à des opérations un peu rapides d'intégration des dispositifs.

Nous l'avons dit en différents lieux, puis nous l'assumons aussi dans le travail que nous faisons, mais avec des démarches préparatoires précises, fines, détaillées, aussi claires que possible. Retenons d'abord que l'évolution de l'organisation territoriale des proximités est constante quels que soient les gouvernements et les majorités. Ce n'est pas la peine de se relancer la balle sur ce terrain. Ensuite, que nous parlions de dosage, pourquoi pas ? Mais nous sommes dans le dosage.

Je reviendrai sur le PLUi, mais sur l'évolution institutionnelle, et un certain nombre me reconnaîtront dans la constance de ce que j'attends sur ce registre, précisément, dans l'attachement à nos communes, nous ne devons pas nous tromper de combat en laissant penser que nous pourrions faire vivre la commune durablement au risque qu'elle ne serve plus à rien. La machine est en marche pour aller dans ce sens. Or par les évolutions des 20 dernières années, nous avons précisément créé de toute pièce une nouvelle instance que l'on appelle « groupe local » ou « groupe communal » selon les auteurs, qui est précisément cette intelligente articulation et complémentarité entre communes et intercommunalité. Aujourd'hui, si les associations de maires, les parlementaires, les gouvernements avaient un peu de courage et un peu de reconnaissance sur ce qui marche sur le terrain, il ne s'agirait pas uniquement de taper le tambour et dire « on va défendre le caractère constitutionnel de la commune », puisque c'est vrai qu'il est ainsi inscrit, mais « allons au bout, parce que cela fonctionne ».

Constitutionnalisons le groupe local et préservons précisément cette notion d'intercommunalité et dans son lien de complémentarité et institutionnel, entre la commune et l'intercommunalité. Demain, c'est là que tout se jouera. Les débats que nous avons sur telle ou telle compétence, tel ou tel sujet sont de second ordre. La question essentielle est celle que je suis en train d'évoquer. Dans leur modeste bulletin municipal, les habitants de Serre-les-Sapins en ont déjà eu des couches sur le sujet et je titre « l'essentiel est ailleurs ». L'essentiel est là où je viens de l'évoquer. Il suffit, par un texte qui a failli être dans la loi NOTRe, que nous modifions le mode d'élection de nous tous ici présents dans cette salle, l'affaire est entendue, et nous vous disons « les communes sont sauvées ». Sauf que les communes n'auront plus de compétence et elles n'auront pas le rôle moteur qu'elles ont, puisque nous sommes tous là l'émanation de communes dans la construction et le fonctionnement de l'intercommunalité. L'essentiel se joue là.

J'invite toute personne censée ou intéressée au devenir de l'organisation territoriale de proximité que sont les communes et l'intercommunalité, à aller jusque-là et non pas à faire croire que nous allons sauver la commune qui serait sans objet, préservée. Pour consacrer ce dispositif du groupe local, soyez audacieux. Osez, et en plus cela fonctionne ! Combien y a-t-il de réformes qui ne marchent pas ? Depuis 20 ans, 25 ans, 30 ans, selon les lieux et les territoires, la preuve : la démonstration est faite. Faites-le, assumez-le ! C'est un appel transcourant, cela concerne tout le monde. Là est l'essentiel. Là, on est passionné par ce débat, mais beaucoup moins sur les côtés accessoires. Même s'il faut être clair dans la manière de faire, cela a été dit, mais j'y ajoute mon propos. Je vais prendre un exemple sous le contrôle de Catherine qui s'en souvient peut-être mieux que moi. Clermont-Ferrand est venue témoigner à un atelier. Savez-vous comment ils ont fait ? Ils ont dit « nous faisons une communauté urbaine et nous réfléchissons sur la manière dont nous allons travailler ».

Nous prenons rigoureusement un peu le parti inverse de dire que tout ce que nous allons changer, nous allons le faire dans la transparence, dans la connaissance des choses, dans l'explication et dans l'adhésion en connaissance de cause. C'est ce qui nous caractérise et qui caractérise notre démarche. Que l'on nous rende acte tout de même de cela ! C'est notre philosophie sur la manière de faire : pas de coup de force, pas de précipitation, par contre s'y prendre assez tôt. J'ai attiré l'attention, je crois qu'il a été question de dire que certaines échéances pourraient être à 2020. Soyons raisonnables. Chacun sait qu'à partir de l'automne 2019, il y aura beaucoup d'autres soucis dans la tête des élus locaux ou de ceux qui voudraient le devenir. Accordons-nous pour dire que ce n'est pas forcément la période la plus opportune pour dire « on va franchir une étape importante ». Nous souhaitons travailler dans la sérénité. C'est ce qui nous fait un peu anticiper sur certaines échéances, pour autant que nous puissions être au rendez-vous par nos décisions collectives sur 2018, sur l'Eau et l'Assainissement.

Je vais revenir sur le PLUi, sur l'Eau et l'Assainissement. Vous savez ce que c'est sur nos territoires. Il y a une grande variété des choses, de situations. Je ne résiste pas au plaisir de vous dire ce que c'est à Serre-les-Sapins. En matière d'eau potable, nous sommes au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO). Si vous demandez aux habitants de Serre-les-Sapins si leur facture est plus chère chez eux ou au Grand Besançon, cela ne va pas les faire s'étouffer. Nous verrons bien d'ailleurs en fonction des choix que nous ferons, si nous prenons cette compétence, si ce sera sous l'intitulé du SIEVO ou du Grand Besançon, puisque l'alternative existe, mais c'est un premier point. Nous n'avons plus cette compétence, puisque nous l'avons déléguée à l'intercommunalité. L'une vaut-elle mieux que l'autre ? Nous pouvons aussi faire un long débat sur ce sujet. C'est plus piquant sur l'Assainissement à Serre-les-Sapins. Nous avons un réseau en régie directe sur le périmètre communal, mais ce n'est pas si facile de faire fonctionner un réseau quand on n'a pas de service technique. De plus, nous avons cinq stations de relevage.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Comment fais-tu ?

**M. BAULIEU.-** Nous avons passé convention avec la Ville de Besançon pour de la télégestion. C'est en régie et par convention avec la Ville de Besançon pour l'exploitation du réseau communal. À la sortie de la commune, il y a un gros tuyau intercommunal du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG) et nous sommes quelques communes sur ce tuyau. Nous avons au bout une station d'épuration. Elle était obsolète, nous l'avons déconstruite, nous avons mis une station de pompage pour envoyer cela à Port Douvot. Avant même d'aller à Port Douvot, il faut un suivi administratif au SIAG. Par qui est-il fait ? Par convention, par les services de la Ville de Besançon. Il lui faut un service technique. Par qui est-il assuré ? Par le service Assainissement de la Ville de Besançon. Nous ajoutons à cela désormais la convention qui nous permet d'aller à Port Douvot pour traiter nos eaux usées. J'ai dit à Serre-les-Sapins : « Nous allons simplifier les choses si nous transférons la compétence ». Je voulais simplement vous faire cette confidence et nous en trouvons de tous genres sur nos territoires. Sur cette compétence, la réalité intercommunale est déjà largement engagée. Voyons voir si nous pouvons mettre un peu de cohérence dans tout cela et c'est le travail qui est fait et progressivement, nous évoquerons aussi les questions avec les syndicats voisins.

Je parle du PLUi dans différentes communes. J'en ai parlé notamment aux vœux de communes les plus proches, Serre-les-Sapins et Franois. J'étais à côté de Claude PREIONI, le Maire de Franois, aux vœux de Franois et je lui ai dit : « on ne se bouffe pas la pomme, Claude », puisque nous travaillons ensemble sur de nombreux dossiers entre les deux communes. Il faut reconnaître avec modestie que nous ne sommes pas forcément les champions toute catégorie. Nous avons réussi à faire deux PLU, d'un côté nous avons amené les entreprises, de l'autre, nous avons amené l'habitat et maintenant, nous gérons la relation entre les deux communes, entre les terrasses et les camions de refroidissement avec les groupes qui fonctionnent quand ils sont là la nuit et le week-end. Nous faisons appel au Président du Syndicat qui était jusqu'à maintenant Bernard GAVIGNET pour nous aider à la fois par son savoir-faire et son talent, pour réguler cela.

Je ne sais pas comment cela vous inspire lorsque vous travaillez sur le PLU, mais lorsque nous faisons un PLU, en dehors de cet aspect un peu anecdotique, lorsque nous travaillons là-dessus avec l'équipe municipale à Serre, commune avec un vaste territoire de 523 ha, lorsque vous avez la commune à l'écran et que vous avez bien évidemment des idées, vous ne pouvez pas ne pas vous demander ce qu'il se passe de l'autre côté. De l'autre côté, les autres réfléchissent de la même manière, mais de leur côté. Je vous ai donné un exemple un peu caricatural, mais il existe – et vous pouvez venir sur place – entre ces rapprochements, entre l'habitat et les entreprises. Même sur notre secteur, en matière de cohérence des zones d'habitat, nous aurions pu mieux faire si nous avions travaillé ensemble de longue date.

Le PLUi est la nature même de l'intercommunalité. Si nous qui sommes dans cette salle, nous n'avons pas l'ambition de dessiner notre territoire ensemble, au bout du compte, l'affectation du sol, qu'avons-nous l'ambition de faire ? Quelle est notre ambition si nous n'avons même pas celle-là ? Nous touchons du doigt le cœur même d'une construction commune, collective sur un territoire au service de ses habitants, bien évidemment. L'enjeu est celui-là, avec la préservation des responsabilités du Maire ou de son délégué représentant de l'État pour délivrer les autorisations du Droit du sol. Si nous n'avons pas l'ambition de partager le dessin de notre territoire ensemble, que faisons-nous ensemble ? Nous devons nous poser cette question sans avoir peur. La réalité est celle-là. Acceptons de la regarder en face et de l'assumer. Compte tenu des appréhensions pour évoluer dans ce sens - parce qu'il y en a - considérons le travail fait. Beaucoup l'ont reconnu et le rapport détaillé de Catherine en atteste. Beaucoup ont considéré que nous avons enrichi ce document qui peut paraître un peu compliqué et je rejoins aussi ce qui a été dit. Nous ne pouvons pas offrir à la fois des garanties, des protections, des procédures d'appel dans une totale simplicité. Il y faut des lieux, des niveaux, des compétences et c'est précisément ce qui est décrit avec détails et finesse, avec le souci de conserver une cohérence entre nos différentes zones d'influence ou d'organisation de territoire, y compris sur la désignation des candidats au Bureau dont nous avons parlé tout à l'heure.

Un travail acharné a été conduit, mobilisant - et merci à tous ! - toutes les réflexions, toutes les intelligences. J'ai particulièrement participé à la réunion de Saône où nous étions nombreux. Nous avons réussi, même en étant si nombreux, à produire des choses très concrètes que nous retrouvons maintenant dans cette charte de gouvernance. C'est ce qu'il faut que nous ayons en tête. Puisque nous sommes embarqués volontairement, nous accueillons ce soir de manière formelle les collègues de quinze communes qui nous ont rejoints sans contrainte, par l'effet de la loi aussi, puisqu'il fallait reconfigurer les communautés, mais c'est dans cet esprit qu'ils nous ont rejoints. Je vais vous faire une petite confidence. Puisque nous sommes allés dans de nombreuses communes à l'occasion des vœux, j'ai rencontré quelques-uns de ces nouveaux territoires. Quel enthousiasme d'avoir rejoint le Grand Besançon, de progresser, d'avancer, de bâtir ensemble ! Quand on aligne les soirées, on ressort avec la pêche, parce qu'il y a des envies, de la détermination.

Il serait injuste de dire que je n'ai pas du tout rencontré les communes qui étaient dans la communauté. J'en vois un en face de moi qui sourit. Je l'ai quitté l'autre jour en lui disant « bravo pour ce que tu fais » et je vais commencer par dire « tu as tout dit ». Il y a donc beaucoup cet esprit d'intercommunalité, cet enthousiasme aussi de l'Agglomération. Ne doutons pas de cela, mais battons-nous là où il le faut ! Préservons cette intercommunalité. Je m'engage totalement là-dessus, même si quelquefois c'est un peu difficile au niveau national, mais je le fais aussi, même pour apparaître pas forcément dans l'unanimité ambiante. Je crois profondément à cela, parce que précisément, sur ce qui a été dit tout à l'heure du caractère un peu particulier de notre Agglomération, les enjeux sur la manière dont sont désignés les conseillers communautaires sont dix fois plus grands, dix fois plus importants que dans d'autres agglomérations ou collectivités plus équilibrées. Ayons cela en tête, portons cela, battons-nous là-dessus et en même temps, ne prenons pas de retard et soyons à la fois confiants, mais en cohérence avec nous-mêmes sur notre ambition de bâtir, de développer, de dynamiser nos territoires. C'est cela l'enjeu et c'est celui que je vous invite à suivre. Nous devons être très acteurs, très combattifs pour préserver l'intercommunalité, très engagés et très actifs pour conforter l'intercommunalité.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Gaby. Je ne vais pas reprendre ce que tu as dit et ce que je partage parfaitement, mais ce soir, les intervenants se trompent de débat. Le sujet n'est pas la loi ni le PLUi, mais la charte de gouvernance. Quel est le sujet ? Il s'agit de voir si les remarques remontées du territoire tout au long de ces réunions ont été entendues et prises en compte, de voir comment nous mettons en place ces dispositifs pour faire en sorte que nous puissions intervenir sur la destinée de notre territoire. Le vrai sujet est celui-là. Quand nous voyons toutes les précautions que nous avons prises pour ne pas aller trop vite, s'entendre ce soir reprocher de ne pas aller plus loin...

Si j'avais fait comme Olivier BIANCHI, le Maire de Clermont-Ferrand qui a dit « nous passons en Communauté Urbaine et ensuite, nous réfléchissons à ce que nous faisons », que n'aurais-je pas entendu ? Nous aurions pu le faire, mais nous ne l'avons pas fait. C'est la même chose pour l'Eau et l'Assainissement. Nous devons en discuter, mais nous attendons depuis tellement longtemps que des communes attendent cette décision pour se mettre aux normes et avancer, pour apporter plus de satisfaction et répondre aux demandes de leurs habitants. Ce débat est donc irréal.

Avez-vous d'autres interventions ?

**M. GUYEN.-** Merci, Président. Nous sommes tous élus par nos Conseils Municipaux et donc, nous les représentons. Le sens de mon intervention ce soir est de préciser les déclarations et les réflexions que mon Conseil Municipal m'a demandé de porter. Cette intervention vient d'un cadre d'échanges que nous avons eus au niveau du Conseil Municipal, après avoir présenté un certain nombre de documents d'ateliers, l'essentiel ayant été fourni par l'AudaB et la réunion que nous avons eue récemment aux Auxons. Avec la loi NOTRe, nous devons construire un nouvel esprit pour notre intercommunalité et trouver un développement plus harmonieux. Pour cela, le Conseil Municipal d'École-Valentin aurait souhaité plus de concertations. D'ailleurs, Catherine BARTHELET a précisé tout à l'heure qu'un certain nombre de collègues maires n'ont pas eu la possibilité de consulter leur Conseil Municipal. Le Conseil Municipal regrette de ne pas avoir été plus associé en amont et déplore la précipitation à traiter un certain nombre de dossiers qui impacteront les compétences communales et la vie des administrés. Il préfère privilégier la réflexion, d'autant que la loi NOTRe ne nous impose pas des échéances à très court terme, et des explications nous ont été données.

Il faut évidemment que nous prenions le temps d'harmoniser ces compétences et surtout aussi faire le point sur les situations fiscales. Voilà le point aujourd'hui du Conseil Municipal d'École-Valentin qui est très réservée sur la mise en place de la charte et du PLUi. Je terminerai mon propos par une citation de Martin Luther King : « Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères. Sinon, nous allons mourir tous ensemble comme des idiots. » Aujourd'hui, nous sommes dans l'absence de la réflexion.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a un argument que je ne comprends pas, que je ne peux pas accepter : « on n'a pas été concerté ». Je dis les choses et je sais qu'un certain nombre de collègues sont opposés au PLUi. Premièrement, il y a eu trois réunions sur le secteur, dans lesquelles nous n'avons pas beaucoup vu ces collègues, et pour certains, nous ne les avons pas vus du tout. À un moment donné, je dois dire les choses. Je ne dis pas cela pour toi, Yves, mais globalement, venir critiquer un manque de concertation quand on ne vient pas aux réunions organisées pour cela, stop ! Pas tant d'hypocrisie !

Deuxièmement, nous en avons parlé à plusieurs reprises en Conférence des Maires. À chaque fois il y a eu des remarques, à chaque fois nous les avons prises en compte et nous avons amélioré cette charte de la gouvernance. On peut dire que l'on n'est pas d'accord pour les raisons qui sont celles du Conseil Municipal d'École-Valentin, mais je ne peux pas laisser dire cela devant Catherine BARTHELET, quand je sais le temps qu'elle y a passé, les réunions qu'il y a eu, le travail de préparation, parce que lorsque l'on organise une réunion comme celle de Dannemarie- sur Crête, de l'IRTS ou de Nancray, c'est un énorme travail. Nous avons pris du temps. Je suis allé à toutes les réunions et parmi ceux que j'entends critiquer aujourd'hui, il y en a certains que je n'ai jamais vus à ces réunions. Que ceux-ci ne viennent pas aujourd'hui nous faire le reproche du manque de concertation, pas plus que l'on nous reproche aujourd'hui d'aller trop vite et dans le même temps, de ne pas aller assez vite. Il y a un moment où je demande de la cohérence dans ce que l'on dit.

**M. GUYEN.-** Je ne me sens pas du tout concerné, parce que dans les ateliers, j'ai posé des questions et les réponses apparaissent dans le document. Si nous faisons un sondage auprès des Conseils Municipaux, je souhaiterais bien connaître leurs positions et savoir si, dans le cadre du PLUi, voire d'autres compétences qui seront prises par l'Agglomération, ils ont conscience de leurs responsabilités au moment où ils doivent voter.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si demain le Président de l'Agglomération allait informer directement les Conseils Municipaux, que n'entendrais-je ? À un moment donné, il faut arrêter ! Nous donnons l'information aux maires lors de réunions de secteur, lors des Conférences des Maires, lors des ateliers, mais ensuite, c'est aux maires à donner l'information. Que l'on ne reproche pas au Président du Grand Besançon de ne pas avoir donné l'information dans ce Conseil Municipal ! Si j'intervenais directement au Conseil Municipal de chez toi, je me ferais sérieusement « engueuler » et tu aurais totalement raison ! Je n'ai pas à m'immiscer, mais venir dire aujourd'hui que les conseillers municipaux n'ont pas l'information, non. Ils doivent avoir l'information, parce que nous avons tout donné.

Je vous signale aussi que désormais, des messageries électroniques permettent d'échanger beaucoup de documents. Je veux bien être consensuel, mais il y a un moment où il faut dire les choses. Je n'accepterai pas que l'on dise n'importe quoi et que l'on fasse des reproches injustifiés. Il y a eu toutes les informations. Il y a eu des réunions de secteurs. S'il faut, nous y retournerons et si nous devons retourner à École-Valentin, Catherine BARTHELET, Gabriel BAULIEU ou Jean-Louis FOUSSERET y retournera. Nous y retournerons pour expliquer. Nous ne voulons surtout pas faire passer cela à l'arraché. Nous irons expliquer les choses, mais que l'on ne nous fasse pas le reproche de ne pas l'avoir fait. Nous l'avons fait quand on nous l'a demandé et combien d'entre nous sont déjà allés expliquer cela aux collègues ! Ce n'est pas à moi à donner l'information devant un Conseil Municipal. De quel droit le ferais-je ? C'est à vous de le faire et vous avez toutes les informations pour le faire.

**M. PARIS.-** Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur la réponse apportée par Catherine BARTHELET à ma question et qui ne me satisfait pas. J'aurais souhaité qu'au chapitre 4, concernant la mise en œuvre effective du principe de subsidiarité, on ajoute une toute petite phrase : « Ainsi, une commune ne pourra se voir imposer un développement urbanistique qu'elle n'a pas choisi. » Tout au long des réunions que nous avons eues, que ce soit en Conférence des Maires, à Saône ou ailleurs, vous nous avez dit, Monsieur le Président - et j'ai la faiblesse de vous croire - que le maire et le Conseil Municipal resteraient globalement les maîtres de ce PLUi. Je vous crois, mais en 2020, certains d'entre nous ne seront plus là pour plusieurs raisons. Premièrement, ils ne seront plus là, parce que les électeurs et les électrices l'auront choisi.

Deuxièmement, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, la véritable richesse d'une agglomération est la diversité des communes qui la composent et non pas l'uniformité. Il me semble que c'est relativement simple, mais j'aimerais que l'on écrive cette demande dans le marbre, formule que vous avez employée tout à l'heure, et cela pourrait rassurer les « petites communes », termes que je mets entre guillemets, parce que là aussi, vous avez toujours réfuté le terme de « petites communes ». Ma demande est claire, nette et précise, mais elle aurait le mérite de rassurer un grand nombre de mes collègues.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le PLUi n'est pas l'uniformité. Ce n'est pas du tout cela, je l'ai dit et je le répète. Les dispositions qui peuvent être inscrites dans un PLUi ne seront certainement pas les mêmes sur le Plateau, qu'à l'Est, l'Ouest, qu'à Mazerolles-le-Salin ou qu'à Chaudfontaine. Si le PLUi n'est pas l'uniformité, il est la garantie d'une cohérence. Nous devons être cohérents, aller dans la même direction. Vous êtes en train de vous apercevoir d'un certain nombre de choses, mais regardez dans le SCoT : des dispositions sont prises pour l'ensemble des communes et nous en avons discuté. Il a été voté à une très grande majorité. Nous ne pouvons pas aller contre la volonté des communes. Bien sûr, j'ai dit qu'il fallait être entendu. Nous mettrons en place des secteurs, des commissions de secteur pour en discuter, parler des problèmes du PLUi par secteur, agrandir au Grand Besançon et s'il y a une difficulté, par exemple entre l'avis du Maire de Mazerolles-le-Salin que tu es et le PLUi, un débat aura lieu ici et chacun pourra voter en son âme et conscience. C'est là où est la garantie.

Les schémas de cohérence territoriale existent, de même que l'organisation des territoires. Même au niveau des régions, des dispositions sont mises en place pour que tout cela ne se fasse pas de manière désordonnée. Je comprends exactement ce que tu dis, puisque c'est garanti par ailleurs.

*S'adressant à Mme BARTHELET.* Souhaites-tu ajouter quelque chose ?

**Mme BARTHELET.-** Oui, merci. Par rapport au développement urbanistique, si nous ajoutons cette phrase, il faudrait dire que tout cela doit aussi être conforme au SCoT et aux autres prescriptions de nos documents communautaires, au PLH (Plan Local de l'Habitat). Il faut être aussi dans la réalité. Nous avons déjà des documents votés et les décisions que nous prendrons dans le PLUi devront y être aussi conformes, comme d'ailleurs dans nos PLU actuellement.

**M. PARIS.-** Si c'est conforme au SCoT, cela me convient. Si nous pouvons rajouter cette phrase dès lors que c'est conforme au Schéma de Cohérence Territoriale, vous avez fait un grand pas en avant.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je ne vois pas pourquoi il faut ajouter cela, puisque cela s'impose déjà. Je veux bien que l'on ajoute que cela doit être conforme au SCoT, mais c'est déjà une obligation. Excuse-moi, mais même si nous ne l'ajoutons pas, c'est comme cela.

**Mme BARTHELET.-** J'en profite pour répondre sur les observations sur le côté plus technique, parce que vous avez apporté les autres réponses. Après chaque atelier, nous avons proposé des documents dans le but que les communes soient informées au long cours. Il est vrai que chaque commune a pu saisir son Conseil Municipal et passer les informations au fur et à mesure. Nous sommes intervenus dans des communes pour expliquer le PLUi bien avant la charte de gouvernance il y a déjà quelques mois. Pour répondre plutôt à Monsieur le Sénateur, je rappelle que je suis aussi Maire d'une petite commune. J'ai bien en tête les préoccupations, à la fois pour mes habitants et pour mes collègues. Dans tout ce dossier que j'ai porté, je le porte en tant que conseillère communautaire déléguée à l'urbanisme, mais aussi en tant que maire.

Il faut rappeler que cette charte a été demandée justement à l'issue des trois ateliers par les collègues maires. Ils ont souhaité que l'on écrive cette charte de gouvernance, parce que c'était pour eux un préalable à la réussite de ce transfert possible du PLUi. Ce sont bien eux qui l'ont souhaité et ce sont vraiment eux qui l'ont construite avec nous. J'enfonce des portes ouvertes, mais quand on dit qu'au Grand Besançon, ce sont les élus communautaires, ce sont très majoritairement des maires qui ont justement participé à l'écriture de ce document et à l'amendement dont nous voyons encore ce soir que c'est possible.

Par rapport au délai auquel faisait allusion Yves tout à l'heure, j'en conviens que la version finale que nous avons proposée en Conseil Communautaire a été envoyée dans un souci de grande transparence par email et par courrier et que tous les Conseils Municipaux n'ont pas pu forcément l'étudier dans les temps. Néanmoins, les Conseils ont pu l'étudier sur les versions précédentes et nous apporter des amendements. C'est grâce à cela que nous avons eu des remarques ce soir. Nous leur redisons que tout n'est pas figé. Si nous passons en PLUi, à ce moment-là, nous devons réétudier, rouvrir ce dossier simplement pour vérifier s'il y a encore un ou deux ajustements à y apporter, mais il ne s'agit pas de le réécrire, car c'est le but de la délibération de ce soir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'ailleurs, si nous faisons l'exercice de comparer la première charte et celle d'aujourd'hui, et si nous mettons en rouge tout ce qui a été changé, vous pourriez mesurer ce qui a été changé depuis le début et combien la parole des maires a été entendue.

Avez-vous d'autres interventions ?

**M. RUTKOWSKI.-** Merci, Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont déjà été dites. J'ai un texte devant moi que j'avais écrit cet après-midi et je retrouve, sur les interventions qui ont été faites, quasiment mon texte qui faisait trois pages sur ce qui a été dit. Je vais donc être relativement court, mais c'est pour dire que nous avons quasiment tous le même point de vue sur le PLUi. Vous dites que ce soir nous ne votons pas le PLUi, mais la charte. Pour moi, ce soir, voter la charte, c'est voter le PLUi. Nous ne pouvons pas être pour la charte et dire après : « Nous serons contre le PLUi ». Pour nous, c'est une cohérence. J'ai demandé à Catherine d'intervenir aux Auxons, parce que certaines personnes de mon Conseil ne savaient pas exactement quoi penser sur le PLUi malgré les différentes réunions que nous avons eues, puisque nous avons des réunions tous les lundis soirs où nous abordons le sujet régulièrement. Ces personnes ne se retrouvaient pas dans mes paroles. Je voulais que Catherine vienne aux Auxons pour qu'elles entendent la parole de Catherine et que nous puissions défendre, moi qui suis contre le PLUi, contre le fait d'y passer au mois de mars, le législateur ayant prévu de nous laisser un délai de réflexion.

Le fait de passer au PLUi au mois de mars est-il pour passer en Communauté Urbaine plus tard ? Je pense que c'est le cas, puisque nous travaillerons sur les transferts de voirie et une fois que nous aurons transféré les voiries, il ne nous restera que les cimetières et nous serons directement sur la Communauté Urbaine. Pourquoi ne pas y réfléchir tout de suite, aujourd'hui ? Pourquoi ne l'avons-nous pas fait avant ? Vous nous l'avez très bien expliqué, mais je pense que nous aurions pu nous positionner clairement : voulons-nous passer aujourd'hui en Communauté Urbaine avec tout ce que cela implique pour les communes de notre taille, c'est-à-dire les petites communes ? Ce n'est pas mon premier mandat, mais j'ai été élu avec un mandat qui m'a été confié pour défendre l'intérêt de ma commune.

Aujourd'hui, je n'ai pas mandat par mon Conseil de voter la charte ce soir. Nous l'avons inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil pour savoir si nous serons pour ou contre le PLUi. Toutefois, je pense que nous ne serons pas pour, du fait que le législateur avait prévu de décaler et de nous laisser un temps de réflexion jusqu'en 2020, au moment des nouvelles élections où là nous pourrions, nous, communes, faire campagne, expliquer aussi aux gens de nos communes, ceux qui nous ont élus, pourquoi nous passerions en Communauté Urbaine. Certes, nous perdrons du temps, mais c'est la démocratie. Les deux Auxons ont fusionné, mais nous l'avons fait en faisant campagne. Nous n'avons pas pris en faux nos habitants, mais nous avons fait campagne, nos habitants nous ont élus et nous avons fusionné après.

Nous avons su aussi nous regrouper avec sept communes pour faire un PLU, un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) commun pour ne pas rencontrer ce qu'a dit Gaby pour les camions frigos et mettre de l'habitation à côté, avec les nuisances que cela peut engendrer. Nous avons su nous réunir, faire un PADD commun entre sept communes du secteur, parce que nous avions la volonté de développer notre secteur et nous nous sommes lancés en 2009. Cela ne date donc pas d'aujourd'hui. Je pense que nous, communes, nous sommes capables d'avoir cette réflexion de développement et de sagesse pour développer notre commune. Aujourd'hui, je ne me reconnais plus en tant que maire de commune si nous donnons toutes ses compétences et nous en avons oubliées. Nous devons prendre la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec ce que cela engendre aussi en termes de taxes nouvelles pour l'habitant. C'est donc important et il n'y a pas que cela. Le législateur nous surcharge de transferts de compétences, il nous enlève beaucoup de choses et je ne sais pas comment, en 2020, nous, les maires élus proches de notre population, nous pourrions diriger nos communes, parce qu'il ne nous restera plus aucun outil pour le faire, si ce n'est que de nous occuper de nos chiens écrasés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je ne vais pas te répondre, en toute amitié que j'ai pour toi, parce que j'ai déjà répondu à cela. Je ne sais plus le terme de l'amendement que j'ai fait passer par le biais de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) à l'époque. Je crois que c'est « avant 2020 » dans le texte, mais il faudrait vérifier. Cela ne peut donc pas être un sujet de campagne, puisque cela doit être terminé au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il faut le savoir. Vérifiez tout de même, parce qu'il y a deux amendements que j'ai fait passer par le biais du rapporteur de la loi à l'Assemblée Nationale et Nathalie APPÉRÉ, Maire de Rennes : celui-ci et l'amendement sur la dissociation du Siège de la Région, puisque dans le cadre d'une nouvelle Région, il ne pouvait pas y avoir, sauf s'il y avait une majorité que l'on connaît, qualifiée, la capitale administrative et la capitale politique dans la même région. Ce sont les deux amendements que j'ai fait passer à l'Assemblée.

Avez-vous d'autres interventions ?

**M. ALAUZET.**- Merci, Monsieur le Président. Bien évidemment, ces débats sur le PLUi amènent une fois encore à parler de la place des communes et des plus petites communes, et c'est bien normal, en particulier sur ce territoire très singulier où les différences sont si importantes et le mouvement de transferts, compétence après compétence, vers les agglomérations, peut inquiéter, ce que nous comprenons. Cela nous conduit évidemment à redoubler d'efforts au niveau des intercommunalités, et principalement de celles-ci, au vu de ce que je viens de dire précédemment, sur la proximité, tant du point de vue des décisions prises que sur la réactivité des services qui doivent être mis en place pour la future compétence transférée de l'Eau qui nécessitera que nous soyons au plus proche des communes. Je voudrais surtout faire une observation et attirer votre attention sur un point particulier suite à ce qui a été dit. Je repense notamment à ce que disait Gaby.

Je vais insister sur un point sur lequel j'étais déjà intervenu lors d'une assemblée générale des Maires Ruraux il y a deux ans. Il faut regarder en face la difficulté à laquelle nous serons confrontées, sinon, nous tomberons de haut un jour ou l'autre, que les gouvernements soient de gauche ou de droite.

Cette difficulté est la suivante : au fur et à mesure que nous aurons transféré des compétences des communes aux collectivités, il y aura bien entendu beaucoup plus d'enjeux au niveau des intercommunalités qu'au niveau des communes, si bien que lorsque viendra le moment des élections, les uns et les autres partiront devant leur population et leurs habitants pour dire :

- « Je souhaite être Maire de cette commune, parce que j'ai un certain nombre de projets pour la commune.
- Que voulez-vous faire, Monsieur le Maire ?
- Je vais refaire une nouvelle école, un stade.
- Que voulez-vous faire, Monsieur le Maire, pour les transports ?
- Je suis désolé, je ne peux rien vous dire, parce que cela se décide à l'Agglomération.
- Que ferez-vous pour l'économie ?
- Je suis bien embêté, je ne peux pas vous en parler, parce que cela se décide à l'Agglomération. »

Vous voyez bien que progressivement, il y a de plus en plus de sujets lourds que les élus, quand ils partiront devant leurs habitants pour leur dire « voilà ce que je compte faire pour la commune », ils ne pourront pas raconter le quart de ce qu'il se passera en réalité sur l'ensemble du territoire. Cette question a conduit le Conseil Constitutionnel à dire au sujet des cantons : « Cela ne peut plus durer, il y a une inégalité démocratique. » Il y a certains cantons de 3 000 habitants - nous en connaissons un ici, pas loin, à Mancey - et d'autres de 30 000 habitants, et deux territoires qui, sur une population de 1 à 10, sont représentés par un élu. Cela a conduit à la réforme.

Il y a eu ensuite des débats sur le type de réforme que les uns et les autres voulaient mener, mais c'est bien le Conseil Constitutionnel qui a fait tomber un couperet à un moment donné en disant : « Cette affaire n'est plus démocratique ». C'est ce qui nous pend au nez si nous ne sommes pas inventifs. Nous pouvons dire « nous allons résister », mais cela ne suffira pas. Il faut rechercher les moyens dans le futur pour que les communes soient véritablement représentées dans les agglomérations. Si nous nous crispions simplement sur le système actuel, le couperet tombera. Je le dis partout où je peux le dire : nous devons être inventifs, parce que je n'ai pas de solution aujourd'hui. Il faudra la trouver pour que nous trouvions l'équilibre, mais vous comprenez bien le problème qui se posera à un moment donné.

Concernant le PLUi, nous avons dit que c'était aussi l'opportunité pour avoir des recettes supplémentaires. Je mets une toute petite nuance, parce que cette affaire peut être un peu faciale.

**M. LE PRÉSIDENT** :- Qui a dit cela ?

**M. ALAUZET**.- Pardon, la Communauté Urbaine et d'autres, la Métropole, et plus il y a intégration, plus il y a dotations supplémentaires de l'État.

**M. LE PRÉSIDENT**.- Nous n'avons jamais mis cet argument en avant, parce que c'est toujours très limité.

**M. ALAUZET**.- Nonobstant que l'enveloppe globale est constante dans le meilleur des cas. Nous pouvons même imaginer quelles que soient les futures élections, que l'enveloppe globale soit à la baisse et lorsque tout le monde aura fait le pas vers les évolutions vers le niveau supérieur, nous retomberons au niveau d'avant. Sauf que ceux qui n'auront pas fait le pas, pour le coup, risquent de voir leurs dotations baisser. Je ne sais pas si elles augmenteront, mais en tout cas, ceux qui ne le feront pas verront leurs dotations baisser. Ce n'est évidemment pas le seul argument, parce que je n'aimerais pas que nous passions notre temps à nous organiser uniquement pour des questions de dotations ou que nous soyons en permanence en compétition avec Dijon pour savoir si véritablement, nous faisons la maille avec Dijon.

Néanmoins, j'aimerais bien que cela ne soit pas les mêmes non plus qui nous disent d'un côté « il faut aller chercher les dotations » et de l'autre « c'est trop rapide ». Il faut être cohérent. Nous ne pouvons pas reprocher à cette Agglomération de ne pas se projeter dans l'avenir et de l'autre côté, bloquer les évolutions sur les PLUi.

**M. LE PRÉSIDENT**.- Par rapport à cela, j'ai toujours dit qu'il pouvait y avoir un gain en matière de DGF, mais avec la remarque que tu fais, nous la présentons toujours : le gâteau est le même. Plus tu viens tard dans le gâteau, moins tu en as. C'est pour cela que notre objectif est le suivant : cette année, nous avons mis en place un groupe de travail, d'études, de réflexion piloté par moi-même et Gabriel BAULIEU, avec les élus, dans lequel nous avons déjà commencé à intégrer des maires des communes entrantes dans l'Agglomération. Nous allons regarder tout cela pour faire en sorte que cela soit fait avant 2020. Soyons clairs, en 2019, il y aura un autre débat. Pour information, pour la Communauté Urbaine de Dijon, ce sont 6 M€ et je crois que pour Clermont-Ferrand ou Limoges, cela doit être 3,2 M€. Pour une agglomération qui ressemble à la nôtre, ce sont 3,2 M€ pour la communauté urbaine, mais plus nous irons tard, moins il y aura. Je ne sais plus si c'est en 2020 ou avant 2020, mais c'est une précision que vous me redonnerez. Les chiffres que je donne sont vérifiables.

Avez-vous d'autres remarques ?

**M. CONTOZ.-** En un mot, je suis partisan viscéralement d'un PLUi et mon Conseil Municipal aussi, parce que nous avons envie de dessiner le territoire dans lequel nous vivons ensemble et le territoire dans lequel nous vivons n'est pas que la commune de Montfaucon. À Montfaucon, comme dans de nombreuses communes, il y a des professions libérales, des chefs d'entreprise ; leurs cabinets et leurs entreprises ne sont pas à Montfaucon et tous ensemble, nous avons envie de dessiner ce territoire. Nous avons besoin d'un projet de territoire. Tout à l'heure, notre collègue présentera le rapport sur le projet de territoire. Pourquoi faire un projet de territoire si nous ne pouvons pas le décliner ensemble dans l'espace ? Le décliner ensemble dans l'espace, c'est le PLUi. Il n'y a pas d'autre méthode. Nous aurons à faire un texte sur un projet, mais il faut le décider. C'est impératif.

Concernant la prise de compétences, je suis heureux que d'autres compétences soient prises dans cette Agglomération. Je suis viscéralement pour l'intercommunalité et le fait de le faire progressivement nous permet de travailler les dossiers. Si brutalement nous passions en Communauté Urbaine et qu'il faille que dans nos communes nous avalsions tous ces dossiers de compétences, nous exploserions. Comment le ferions-nous ? Comment pourrions-nous réfléchir tous ensemble ? Nous avons pris du temps pour la compétence Eau et Assainissement. Un consensus s'est dégagé, parce qu'il y a eu ce temps. Nous avons vu sur les schémas proposés par les groupes de travail que dans les trois quarts de nos communes, le prix de l'eau et de l'assainissement va baisser. C'est parce que nous avons travaillé ensemble sur une forme de solidarité, et si ce prix baisse dans trois quarts des communes, d'autres paieront encore un petit peu. Le fait que la Ville de Besançon, même si ce n'est pas encore décidé, accepte que son prix de l'eau et de l'assainissement augmente pour unifier nos prix, est extrêmement important. Néanmoins, le consensus a permis cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas encore décidé.

**M. CONTOZ.-** Je l'ai dit, Jean-Louis, ce n'est pas décidé.

**M. LE PRÉSIDENT.-** À un moment donné, il faut qu'il y ait un échange réciproque. Cela ne peut pas aller toujours dans le même sens.

**M. CONTOZ.-** Ne me décourage pas ! Ne démonte pas mon propos ! Je crois que les prises de compétences progressives et le fait que nous prenions le temps de réfléchir permettent aux petites communes d'avaloir ces dossiers. Brutalement, se trouver avec un tas de dossiers de compétences nouvelles ne permettra pas que nous les regardions sérieusement. Un projet de territoire est nécessaire. Nous devons écrire ce territoire, mais il faut le décliner et le décliner, c'est le PLUi.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Finalement, on nous reproche de vouloir trop expliquer les choses. Je suis parfaitement d'accord avec Pierre : nous sommes contre l'intercommunalité et la nouvelle carte à mettre en place cette année. Avec quinze communes qui nous rejoignent, le PLUi à réfléchir, l'Eau et l'Assainissement à continuer, GEMAPI à mettre en place, la prise de compétence des ZAE, c'est déjà énorme. Nous, vous, nos services, nos élus ne s'en sortent plus, et vous voulez encore en rajouter pour aller encore plus vite, ce qui n'est pas possible. De plus, je suis persuadé que ceux qui critiquent cela aujourd'hui diraient que nous allons trop vite et que nous voulons tout faire passer à l'emporte-pièce. J'en suis persuadé. Je dis cela très amicalement, je les connais bien.

On me dit que c'est avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Donc, l'argument qui consiste à dire que ce sera un élément de campagne n'est pas bon, parce qu'il faut que cela soit fait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les compétences doivent être prises six mois avant, soit avant décembre 2019. Je me souviens parfaitement que dans un premier temps, nous avons réfléchi à une prise de compétence Communauté Urbaine en même temps que l'Eau et l'Assainissement, c'est-à-dire 2018. Nous pouvons vous redonner les documents où c'est inscrit. À ce moment-là, on m'a persuadé en Bureau - et un certain nombre d'entre vous y étaient - qu'il fallait décaler, parce que nous allions trop vite, que nous ne pouvions pas tout faire passer en même temps, et qu'il fallait déjà faire le PLUi, l'Eau et l'Assainissement et GEMAPI. Nous avons décalé à 2019 pour cela, pour ne pas vous asphyxier, pour ne pas que l'on dise « ils veulent y aller à marche forcée », parce que nous ne voulons pas y aller à marche forcée, mais par la conviction.

*S'adressant à M. RUTKOWSKI.* Serge, je te montrerai les documents dans lesquels c'est inscrit. Nous avons ces documents et tu le verras.

C'est donc pour répondre à cette demande en disant « si tout cela est fait trop, nous ne pourrions pas ». Imaginez simplement les ZAE. Pour Marcel FELT, cela lui occupe la moitié de ses journées actuellement. Il faut aussi considérer que nous sommes en train de construire un territoire commun. Cela ne peut pas être du 100 % sur tout. Il faut aussi qu'un certain nombre de pas en avant soient faits, que nous essayions de nous comprendre. Quand je dis cela à Pierre, même si le montant n'est pas déterminé, nous savons très bien qu'il y aura une dotation de solidarité, mais la Ville de Besançon le fera pour faire avancer les choses. Nous ne pouvons pas toujours tout gagner, parce que l'on pourrait me dire que le tram est plus sur Besançon qu'à Champoux ou qu'à Dannemarie-sur-Crète. Toutefois, un destin commun est en train de se mettre en place. Le dessin d'un territoire qui sera celui où vivront nos enfants et nos petits-enfants se fait ensemble. Nous ne pouvons pas être gagnant-gagnant sur tout. Il ne faut pas avoir une vision microscopique, mais au contraire voir les choses différemment.

Aujourd'hui, si nous avons dit que nous prenions un petit peu le temps pour la Communauté Urbaine, c'était pour ne pas tout vous apporter en même temps. À l'origine, nous voulions la faire. C'était mon idée d'aller vite, mais on m'a dit que cela ne serait pas possible et là, il faut que cela soit fait avant juin 2019. La campagne électorale ne sera donc pas lancée. Je regarderai cela de loin, mais vous serez en train d'imprimer déjà les programmes avant d'en discuter. Dire que nous allons attendre ne tient pas.

*S'adressant à M. RUTKOWSKI.* Je suis désolée de te le dire, Serge, mais cela ne tient pas.

Je passe la parole à Marcel FELT, un fervent partisan du PLUi.

**M. FELT.-** N'anticipons pas ! J'ai réuni mon Conseil Municipal hier soir, mais ce n'était pas pour parler du PLUi, puisque j'ai terminé une procédure allégée de révision du PLU pour acter le classement d'une zone dans le domaine économique. Vous voyez que même si les perspectives de PLUi se dessinent, à partir du moment où c'est une compétence communautaire et vous connaissez mon attrait pour l'économie, je pense que s'il aboutit, c'est un bon projet pour notre Agglomération. Ensuite, bien évidemment, je me sentais nécessairement tenu, puisque je savais qu'il y avait une réunion aujourd'hui, de parler de cette problématique du PLU pour lequel nous avons déjà échangé plusieurs fois. Le constat est le suivant et je veux le dire, parce que je pense que j'y ai un tout petit peu contribué : je reconnais que les documents proposés aujourd'hui ont évolué de façon significative par rapport au début même si je ne suis pas satisfait par tous les amendements que j'ai proposés.

Plus je réfléchis et plus je pense que les juristes peuvent se pencher dessus, parce que finalement, le droit d'alerte est-il un vrai droit d'alerte ? Bref, nous n'allons pas trop ergoter là-dessus, parce que ce n'est pas le sujet ce soir. Néanmoins, la constatation est que le document a beaucoup évolué. Il est vrai que l'information a été donnée. Ensuite, nous nous sommes dit qu'il y avait deux façons de transférer les compétences et s'il fallait choisir, nous serions bien embêtés. Premièrement, c'est la loi. Quand c'est la loi, ici, nous sommes dans une assemblée démocratique. La loi NOTRe a permis le transfert de la compétence des zones économiques. Il est vrai qu'il y a eu des discussions sur les attributions de compensation, mais les choses se régleront naturellement et c'est normal que chacun défende son territoire. Toutefois, la loi a l'avantage de dire que si nous sommes démocrates, c'est transféré. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes demandé si finalement, le transfert par petit bout, en effeuillant la marguerite, n'était pas plus sournois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sournois ?

**M. FELT.-** Oui, dans la théorie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sournois veut dire que nous voulons cacher des choses.

**M. FELT.-** Il s'agit plutôt d'amener de façon indirecte. Ce propos est peut-être plus adapté.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, ce n'est pas vrai.

**M. FELT.-** En tout cas, c'est notre opinion, parce que la loi permet de transférer. Le faire étape par étape revient peut-être à diluer le problème. Je suis content que notre collègue de Mazerolles-le-Salin ait utilisé cette expression, parce que c'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Ce n'est peut-être pas une conclusion définitive, mais c'est aujourd'hui la nôtre : la crainte est que nous pourrions être placés devant un projet urbanistique que nous n'avons pas choisi, ce qui est un blocage. Aujourd'hui, le blocage est là et si nous regardons la problématique du projet urbanistique que nous n'avons pas choisi et si nous regardons la charte, nous pensons qu'il y a encore des failles.

C'est la raison pour laquelle il y a un doute, non pas sur les volontés, mais comme le disait Serge, nous avons l'envie d'aménager notre territoire, parce que si nous nous présentons aussi à une élection municipale, cela veut dire que nous avons envie d'apporter une valeur ajoutée à notre village, à notre ville. C'est le sentiment que nous voyons disparaître au regard du transfert de toutes ces compétences. Il y a donc un blocage. Il n'y a pas eu de vote, parce que je n'ai pas mis au vote, mais aujourd'hui, je ne porte pas un blanc-seing de mon Conseil Municipal par rapport à la communication qui doit être faite ce soir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'ai envie de te répondre ce que j'ai dit à Philippe GONON : tu dis que nous y allons d'une façon sournoise.

**M. FELT.-** Je reconnais que ce terme n'était pas approprié.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Reprenons ce terme, parce qu'il est court. Le sujet est que nous ne pouvons pas maintenant faire autrement. C'est l'amendement APPÉRÉ, puisque Nathalie APPÉRÉ l'a porté pour moi. Cela doit être décidé par l'Assemblée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Après cette date, vous devez savoir que la CAGB ne pourra plus se transformer en Communauté Urbaine, puisqu'elle ne remplira pas les conditions de population. À la Communauté Urbaine, ce sont 250 000 habitants, contre 400 000 habitants avant. L'amendement REBSAMEN l'a fait passer à 250 000 habitants. L'amendement APPÉRÉ que j'avais écrit ici avec l'Agglomération était passé pour que nous ne tenions pas compte de la population jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Si nous reprenons le rétroplanning, cela veut dire qu'il faut qu'au maximum, la délibération sur l'extension des compétences de la CAGB soit faite en mars 2019. Ce n'est pas « on passe en Communauté Urbaine et on a le PLUi », mais si nous voulons passer en Communauté Urbaine, il faut que nous ayons le PLUi. Toute votre argumentation s'écroule, parce que vous dites : « Attendons 2020, parce que nous aurons le PLUi ». Non !

**M. FELT.-** Je n'ai pas dit cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas toi. Ce n'est pas toi que je regardais, mais Jacques GROSPERRIN et Philippe GONON. Si en mars 2019, nous n'avons pas la compétence PLUi, nous ne pouvons pas dire que la Communauté Urbaine nous le ferait obtenir, puisqu'à ce moment-là, nous ne serions plus dans les délais et nous n'aurions pas la population, cela veut dire que dans deux ans, il faudrait - il faudra, si nous le faisons - que nous ayons pris tous les transferts de compétences. C'est pour cela que lorsque nous avons constaté cela, nous avons dit que nous ne pouvions pas tout faire, tout mettre en même temps. Nous ne pouvons pas parler des ZAE, de GEMAPI, de l'Eau, de l'Assainissement, tout en même temps, parce que vous auriez dit que c'est impossible. Nous ne nous en sortons déjà pas aujourd'hui. Il faut dire que s'il n'y a pas de PLUi mis en place en mars, il n'y aura pas de Communauté Urbaine ici, dans le Grand Besançon. Il faut que chacune et chacun d'entre vous aient cela bien gravé dans sa tête. Si nous ne le faisons pas, nous ne le ferons plus ! Je dirai à ce moment-là très solennellement combien je pense que le Grand Besançon se coupera de son destin, combien le Grand Besançon restera – mais cela peut être le choix de ses élus – un territoire qui rayonnera moins, qui sera moins important et moins considéré au niveau de l'État.

Vous savez très bien que de plus en plus, quel que soit l'État, nous continuerons à faire un certain nombre de resserrements des structures et nous ne pourrons plus le faire. Ce n'est donc pas « attendons de passer en Communauté Urbaine et nous ferons le PLUi », parce que si nous ne sommes pas en PLUi, nous ne pourrons pas passer en Communauté Urbaine et il faudra l'avoir fait avant de transférer les compétences que sont la voirie et les cimetières essentiellement, avant mars 2019, c'est-à-dire dans deux ans. Il faut que chacun soit bien conscient de cela. Vous me dites tous que vous êtes plutôt favorables à la Communauté Urbaine et j'entends bien. Toutefois, si nous rejetons le PLUi, nous ne pourrons pas le faire. Ai-je bien expliqué les choses ? Cela peut être un choix, mais je vous rappelle que nous n'étions pas obligés de passer en Communauté d'Agglomération. Nous pouvions rester en Communauté de Communes, mais regardez ce qu'il se serait passé en matière de transport, ou en matière économique. Serions-nous mieux aujourd'hui, à l'instant où je vous parle, si nous étions restés en Communauté de Communes ? Réfléchissez un instant à cela. Serions-nous mieux en Communauté de Communes qu'en Communauté d'Agglo ? Aurions-nous pu faire ensemble en Communauté de Communes ce que nous avons fait en Communauté d'Agglo ? Demandez aux collègues qui viennent de nous rejoindre ce qu'ils en pensent. Aujourd'hui, lorsque nous voterons le PLUi, il faudra que chacune et chacun d'entre vous aient conscience que voter contre le PLUi condamne définitivement le Grand Besançon à rester une Communauté d'Agglo.

*S'adressant à M. GROSPERRIN.* Ne me dites pas « non », parce que c'est la loi, c'est la réalité. Que cela plaise ou non, c'est comme cela.

Je ne vais pas employer de grands mots, mais ce refus sera une responsabilité historique qui marquera, à mon avis, le déclin du Grand Besançon. Retenez bien ce que je vous dis. Je n'ai pas d'intérêt personnel par rapport à cela. Ce pour quoi je me bats ce n'est pas pour ma pomme, mais pour que demain, ce territoire sur lequel nous vivons et sur lequel beaucoup d'entre nous sont nés continue à se développer et qu'il ne reste pas un sous-territoire. Par exemple, aujourd'hui, nous sommes en train de mettre en place le Pôle Métropolitain avec les collègues de Vesoul, de Dole, de Lons-le-Saunier et de Pontarlier. Avec qui la Région discute-t-elle du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) maintenant pour les quartiers dégradés ? Ce n'est pas avec nous, mais avec le Pôle Métropolitain.

Aujourd'hui, nous rencontrons déjà des difficultés pour être admis aux tours de table et demain, si la quasi-totalité des agglomérations de notre strate sont Métropole ou Communauté Urbaine, nous ne pourrions même plus aller à la table des négociations. L'État vient même de passer un contrat avec les Métropoles, contrat d'ailleurs auquel je me suis opposé. Ce contrat a exclu les Communautés Urbaines. Nous n'avons donc pas intérêt à rester trop petits. Je ne dis pas cela à titre personnel, pas plus qu'un certain nombre d'entre vous, mais c'est une conviction profonde que j'ai. Réfléchissons bien à cela.

Avez-vous d'autres remarques ?

**M. CROIZIER.-** Merci, Monsieur le Président. Juste avant de vous donner mon analyse, je voulais vous demander de façon assez solennelle et assez ferme de cesser vos remarques désobligeantes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Lesquelles ?

**M. CROIZIER.-** Les remarques que vous tenez à l'égard de certains élus dont j'ai fait partie lorsque vous avez noté ma prise de parole. Je vous l'ai dit hier soir en Conseil Municipal : à chaque fois que vous nous sollicitez, en tout cas à chaque fois que vous me sollicitez, je vous répondrai « présent ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est très bien !

**M. CROIZIER.-** Monsieur PRALON pourrait confirmer qu'en Commission à laquelle je siége, je suis plutôt un élu actif et proposant. C'est le premier point qui me tenait à cœur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Entrons dans le vif du sujet.

**M. CROIZIER.-** Je voulais exprimer une petite différence avec l'analyse de Monsieur BAULIEU. Pour moi, se questionner sur le PLUi n'est pas une remise en question de l'intercommunalité. L'intercommunalité, c'est faire ensemble et le PLUi, c'est le risque de faire à la place de, d'éloigner les habitants des décisions et pour les communes, c'est le risque de perdre le droit à disposer d'elle-même, ce qui est pour moi extrêmement important. C'est pour cela que j'ai pris la peine de regarder la charte avec beaucoup d'attentions, même si nous ne l'avons pas reçue par courrier comme la plupart des élus ici, mais avec les documents de travail. Malheureusement, je n'ai pas pu travailler, vous faire des propositions, parce que sur un sujet aussi important, vous m'excusez, mais en quelques jours, ce n'est pas possible. Comment l'exprimer pour que vous le preniez bien ? À titre personnel, je ressens une vraie frustration dans votre façon de gouverner notre Agglomération. Vous avez fait deux catégories d'élus : ceux qui décideraient et ceux qui ne seraient là que pour écouter et valider les propositions des premiers. Je ressens vraiment cela et je vous le dis de façon très sincère, et non pas pour faire un effet de tribune ou autre.

Le droit d'alerte est un bon début, mais il n'empêche pas que nous puissions faire un projet dans une commune, contre l'avis de la commune. Je comprends que le terme « droit de veto » est peut-être un peu fort, je suis d'accord, mais il y a une vraie question à se poser par rapport à cela. Je suis plutôt un décentralisateur et je trouve que nous n'allons pas suffisamment loin d'une façon générale dans notre fonctionnement en France, dans la décentralisation. On ne laisse pas les énergies locales suffisamment s'exprimer. Je suis élu d'une grande ville, mais dans vos secteurs, dans vos communes, soyez novateurs. Prenez des initiatives. Je me souviens de la réaction que vous avez eue à l'encontre d'un élu qui était allé rencontrer la commune de Roulans. Vous aviez mal pris le fait qu'il prenne une initiative. J'ai eu des retours comme quoi vous aviez mal pris qu'un responsable de secteur ait organisé une réunion sans vous en informer. Ce n'est pas ma conception de la politique. Ma conception de la politique est de faire confiance aux gens, aux élus et c'est de leur laisser de l'initiative, parce que c'est de l'initiative personnelle. C'est de l'initiative des secteurs qu'il en ressortira le mieux.

Nous avons aussi le droit d'être intelligents dans la façon dont nous construisons notre organisation. Le SCoT nous empêche-t-il d'avoir une cohérence sur l'urbanisme ? Le SCoT nous empêche-t-il d'avoir une vision commune de la façon dont nous construirons le territoire ? Personnellement, je ne pense pas et nous ne sommes pas obligés de monter des structures rigides qui finalement, éteignent et endorment plutôt que libérer les énergies. Pour moi, l'élément vraiment capital et important est le projet de territoire, mais j'aurai l'occasion de m'exprimer sur le sujet tout à l'heure. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne répondrai pas à votre intervention. Je crois qu'ici, beaucoup me connaissent pour savoir que ce que vous dites n'est pas juste. C'est votre analyse, mais vous ne répondez pas à un élément important que je viens d'évoquer. Vous répondrez après si vous voulez, je vous donnerai une deuxième intervention. Le fait de ne pas voter le PLUi interdit d'une façon définitive à l'Agglomération de devenir une Communauté Urbaine.

**M. CROIZIER.-** Je crois qu'à un moment donné, quand foncièrement, à l'intérieur de soi, on croit que quelque chose ne va pas dans le bon sens, il faut savoir arrêter le train en marche.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur GONON me reproche de ne pas aller assez vite vers la Communauté Urbaine et vous, d'aller trop vite, mais vous avez tout à fait le droit d'avoir un avis différent.

Avez-vous d'autres remarques ?

**M. GROSPERRIN.-** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord prier les élus présents ce soir d'accepter nos excuses, parce que je crois que la longueur du débat les fatigue peut-être, mais à mon avis, c'est un débat vital pour l'avenir de leurs communes et je crois qu'ils l'ont bien compris. Je les prie donc de nous excuser par rapport à cela. Vous avez fait un procès d'intention tout à l'heure sur le Maire de Besançon, vous êtes coutumier du fait, je ne reviendrai donc pas dessus. Monsieur le Président, combien de fois vous ai-je entendu râler, critiquer les engagements de l'État, la brutalité de la loi NOTRe, la politique de vos amis ? Toutefois, vous n'êtes pas obligé de faire du zèle sur la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové), parce que le PLUi, c'est la loi ALUR. Lorsque Christophe LIME a dit de manière fausse que les parlementaires ont voté la loi NOTRe, non, les députés LR (Les Républicains) ont voté contre la loi NOTRe, et les sénateurs, dans leur grande sagesse, ont permis, dans une loi contrainte, parce que c'est la marque de fabrique du Sénat, à ce qu'il n'y ait pas d'élection de conseillers communautaires au scrutin direct, ce qui était la mort des communes.

C'était une situation qui n'était pas satisfaisante et sur laquelle nous reviendrons. Je crois que nous n'avons pas vu les mêmes élus, Monsieur le Président, parce que les sénateurs de droite et de gauche ont été unanimes dans la loi ALUR pour justement permettre cette minorité de blocage. Le fait de proposer et de lutter contre cet article 63 était une solution. Nous avons la possibilité de dire « non ». Vous qui avez lutté contre la loi NOTRe, contre la loi ALUR parfois, à un moment donné, il ne faut pas que nous nous tirions une balle dans le pied. Je crois que c'est important. Vous avez dit tout à l'heure que l'on sentait bien qu'il y a un axe fort entre les intercommunalités et les régions. On sent que l'on dépossède les habitants et les élus de leur avenir, qu'on leur impose des choses, on va très vite, et là, nous avons la possibilité justement de prendre un petit peu de temps.

Monsieur BAULIEU, vous parlez d'enthousiasme des habitants. Oui, nous sommes fiers de faire partie d'une agglomération de 200 000 habitants, mais je tiens à vous dire que les habitants sont surtout fiers d'habiter dans leur commune et dans leur village. Ils sont beaucoup plus fiers d'habiter dans leur commune ou leur village que d'habiter dans une agglomération.

Concernant le projet de territoire et le PLUi, la différence est là et il ne faut pas les confondre. Nous pouvons avoir un projet de territoire fort, mais un projet de territoire fort, c'est à un moment donné de remplir le Signal, de développer les Marnières, de réfléchir sur la Cité Viotte, sur les Portes de Vesoul. C'est sur ce projet de territoire que je vous demande d'aller vite. Dans le cadre du PLUi, c'est complètement différent. Vous nous parlez d'argument de campagne, qu'il faut le faire avant 2020. Vous avez dit fort justement que vous ne serez pas là. Qu'est-ce qui ne vous permet pas à un moment donné de dire qu'en 2019, juste avant 2020, avoir laissé du temps aux habitants et aux maires pour pouvoir bien réfléchir là-dessus ? Quand je vous entends dire « on viendra vous expliquer demain cette charte » alors que nous aurons voté aujourd'hui, quelle est cette méthode, Monsieur le Président ? Je ne comprends pas tout.

Ne culpabilisez pas les maires et les élus présents aujourd'hui en leur disant que si nous ne faisons pas le PLUi, il n'y aura pas cette Communauté Urbaine. Vous parlez souvent de PMA, de Montbéliard et de Monsieur Charles DEMOUGE, de cet axe fort qu'ils ne veulent pas. Ils ne sont pas plus bêtes que nous. De nombreuses agglomérations ne le veulent pas. Vous savez très bien qu'il y aura des élections avant tout cela, que la loi risque de changer. Ne figeons pas aujourd'hui les choses pour ne pas nous permettre de pouvoir réagir par la suite. Enfin, dans la charte, la valeur juridique de la charte n'existe pas. Cela a été dit tout à l'heure par Marcel FELT, je crois que la loi fera foi. Nous allons donc voter quelque chose aujourd'hui que nous ne pourrions pas tenir. Il suffira d'un changement de Président ou des changements d'exécutif et nous ne pourrions pas le tenir. Je vous le demande donc poliment. Pour les maires et les élus présents ce soir qui arrivent et qui découvrent ce dossier ce soir...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Non, ils ne le découvrent pas ce soir !

**M. GROSERRIN.-** En tout cas, ils découvrent les discussions ce soir.

*Réactions dans la salle.*

**M. GROSERRIN.-** Riez, riez ! C'est encore coutumier ! Pour ceux qui n'ont pas eu le quitus, qui n'en ont pas parlé, qui n'ont peut-être pas eu le temps d'en parler à leurs administrés ou à leurs équipes municipales, je vous demande, soit de surseoir cette charte qui a été précipitée, et c'est un souhait important, parce que vous ne les mettez pas dans une situation d'otage, soit de faire un vote à bulletin secret. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, nous verrons pour le vote à bulletin secret. Il y a des règles : il faut qu'un tiers des personnes le demandent et si un tiers des personnes le demandent, nous le ferons, parce que c'est le règlement. Ce n'est pas parce que j'ai critiqué l'État sur la rapidité et la brutalité de la mise en application de la loi NOTRe que j'estime que je n'ai rien à dire. Justement parce que cela a été trop brutal, je ne veux pas que nous appliquions le même procédé concernant la Communauté Urbaine, et c'est important. Quand vous nous dites en faisant semblant de ne pas avoir compris, que lorsque je ne serai plus là en 2020 - peut-être vous aussi d'ailleurs, on ne le sait pas - je pourrai dire « que les suivants le fassent », cela ne sera plus possible. Cela ne sera plus possible ! Que vous le vouliez ou non, cela ne sera plus possible, parce que l'échéance est au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et mars 2019 pour le transfert des compétences.

Je ne veux pas faire culpabiliser et les collègues qui viennent de nous rejoindre l'ont bien compris. Ici, le Président méprise les maires et le défenseur des maires est le Sénateur GROSERRIN. Non, ce n'est pas exactement comme cela que les choses se passent. Je crois qu'au contraire, on nous donne acte de prendre beaucoup de soins à écouter l'ensemble des maires, c'est normal, c'est ainsi que nous avons commencé à faire et nous continuerons à le faire. Je ne veux donc pas laisser croire un seul instant que je mépriserais ici les maires et que je voudrais les culpabiliser. Ce n'est pas du tout le cas. Vous voulez, par toute une suite d'arguments la plupart du temps fallacieux, obtenir une victoire politique sur le Président du Grand Besançon et le Maire. Dans un même discours, vous me demandez d'aller plus vite et de mettre en place des dispositifs qui empêcheraient cela. Vous avez demandé un vote à bulletin secret. Je demanderai si un tiers des personnes ici sont pour ce vote à bulletin secret et nous respecterons la loi. C'est tout et je ne laisserai pas dire que l'on empêche les gens de parler, car ce n'est pas vrai.

Ici, beaucoup vous connaissent, mais la plupart me connaissent aussi et je les connais personnellement. Ils savent donc comment je fonctionne et ce n'est surtout pas comment vous le dites. C'est vrai que quelquefois, on peut avoir des réactions quand perpétuellement, depuis des années, on entend les mêmes discours qui sont toujours négatifs, qui ne vont pas dans le sens du progrès, mais qui sont toujours contre ce que nous pouvons proposer. D'ailleurs, ce n'est pas ce que je propose, moi, mais ce que propose le Bureau du Grand Besançon dans lequel toutes les tendances sont représentées. Tout le monde a le droit de s'exprimer et le Bureau en a déjà largement discuté. Sur le reste, je l'ai déjà dit, je ne reviendrai donc pas dessus.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. GONON.-** Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne pense pas que ce soit un vrai débat politique que nous ayons eu ce soir. La qualité de nos échanges et de notre débat dont je me félicite fait que nous avons parlé de liberté des communes, de responsabilité des élus, de responsabilité administrative, voire pénale. Nous avons parlé d'organisation, d'efficacité des structures que nous mettons en place, des financements qui vont avec. Cela ne me semble pas être un débat politique, mais un débat de fond absolument indispensable et je me félicite que vous l'ayez organisé ce soir. Par contre, il me semble que dans ce débat, il y a un grand absent et la seule personne à en avoir parlé est Serge RUTKOWSKI : c'est l'électeur, le concitoyen, l'habitant de nos communes. Nous avons rencontré beaucoup de nos concitoyens lors des cérémonies de vœux et nous avons parlé de ces évolutions, à la fois de la CAGB, de la loi et j'ai eu ce sentiment très net qu'ils étaient complètement perdus, qu'ils ne comprenaient rien.

L'affirmation de Serge quand il dit « il faut expliquer » me semble absolument fondamentale si nous ne voulons pas un rejet de nos institutions et un rejet du monde politique encore accentué. Ils veulent surtout une chose et ce mot est revenu sans arrêt dans leurs propos : de la proximité. Ils veulent avoir devant eux des gens responsables qui vont leur répondre. Ils veulent avoir en face d'eux des gens qui vont satisfaire leurs besoins dans un rapport très direct. Nous avons parlé de transport scolaire, de carte d'identité, de toutes ces choses que vous connaissez aussi bien que nous et il me semble que dans ce débat qui touche aujourd'hui l'aménagement du territoire et l'organisation du PLU, il faut impérativement remettre au premier plan cette exigence de proximité de nos concitoyens et donner aux maires la capacité de répondre aux besoins qu'ils exprimeront tout au long de l'existence de ce PLU. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

**M. ASTRIC.-** Je vais embrayer sur ce qui vient d'être dit. Premièrement, je me suis demandé « pourquoi le PLUi ? » Quand nous avons refait notre PLU, nous nous sommes aperçus que nous le faisons avec l'aide de l'AudaB dans le cadre du SCoT et tous les services de la CAGB nous ont bien aidés. Nous nous sommes aperçus aussi que nous avons très peu de marge de manœuvre. Quand nous avons fait notre PLU, nous avons déjà tenu compte de ce qu'il se passait autour. Nous pouvons donc déjà nous poser la question de l'intérêt du PLUi par rapport à ce qui est déjà fait. Ensuite, ce PLUi n'est très clairement pas une demande des communes et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. C'est une transposition d'une loi et les petites communes – je vais utiliser ce terme parce qu'en gros, il n'y a que des petites communes autour de Besançon – n'ont rien demandé.

Je regrette que nous n'ayons pas assez de démarches mutualistes au sein de la CAGB, des démarches de plus en plus imposées par la loi. Le plus important là-dedans est ce qu'en pensent nos concitoyens. Nous sommes ici, nous sommes des maires, mais les maires ne votent pas. Ce sont les représentants de leurs concitoyens au travers de leur Conseil Municipal. D'après les discussions que j'ai eues au sein du Conseil Municipal et avec mes concitoyens, comme d'après cette loi, il y a un terme à aller vers la Communauté Urbaine : la réponse est négative. Aujourd'hui, les citoyens ne souhaitent pas que nous donnions les clés de leur commune à une autre structure. C'est pour cela que je voterai contre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est très compliqué. Entre vous qui ne voulez pas aller vers la Communauté Urbaine, toi qui ne veux pas y aller et d'autres qui me disent « allons-y plus vite », c'est très compliqué. Je crois que nous devons saisir le sens de l'intérêt général. Je ne pense pas qu'il faille arrêter le train, alors que d'autres vont continuer à avancer. En revanche, il faut pouvoir choisir le rythme, la taille des wagons et les directions. Nous devons rester aux commandes et être aux commandes des aiguillages, sans quoi d'autres commanderont et seront aux commandes des aiguillages à notre place et là, ce sera très compliqué. Je ne culpabilise personne, mais je dis les choses. Le rejet éventuel de ce PLUi est la fin de la Communauté Urbaine et c'est pour cela que nous avons dissocié les deux. C'est un autre sujet. J'entends ce que dit Bertrand, mais je ne vais pas redire pourquoi nous n'avons pas tout fait en même temps : il faut le temps de digérer tout cela. Ceci dit, chacun est responsable. Je n'ai pas d'intérêt personnel dans cette affaire, mais j'essaie de vous expliquer les choses. Un certain nombre d'entre vous l'ont expliqué, certaines communes sont contre ; elles se sont d'ailleurs pratiquement toutes exprimées ce soir. C'est dommage que d'autres qui sont pour ne l'aient pas fait, mais c'est comme cela.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme DONEY.-** J'ai envie de rebondir sur les propos de Monsieur CROIZIER. Le SCoT régleme déjà beaucoup le territoire et il nous donne déjà de grandes orientations, mais tous autant que nous sommes dans cette assemblée, nous savons très bien qu'il a ses limites qui sont que nous n'arrivons pas à organiser et à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés au niveau du SCoT. Nous en connaissons les limites, nous avons des objectifs que nous nous sommes peut-être donnés trop ambitieux, ou en tout cas, nous n'arrivons pas du tout à les atteindre. Aujourd'hui, il faut nous donner les moyens d'atteindre certains de ces objectifs si nous voulons laisser à nos enfants et à nos petits-enfants un territoire qui soit celui que nous souhaitons. Je pense que tous autant que nous sommes ici, nous sommes persuadés qu'un PLUi est l'outil du SCoT. Là où je pense que nous avons tous des craintes, c'est dans l'application et dans la manière de le mettre en œuvre, de le réfléchir, de nous parler entre nous, de nous respecter. J'avoue que par rapport à cela, j'étais dans les plus sceptiques du début et je pense que ceux qui ont pu me côtoyer l'auront tous senti.

Nous avons beaucoup échangé en Bureau, j'ai participé à presque toutes les réunions et j'ai pu découvrir, notamment par les interventions de personnes d'autres territoires, que les autres territoires qui l'ont fait y sont arrivés. Nous ne devons pas être plus bêtes que les autres de ne pas pouvoir arriver à nous parler, à nous respecter, à réfléchir. Moi aussi j'ai des particularités à Fontain et j'espère bien que les particularités de ma commune seront respectées, tout comme j'entends bien que Monsieur PARIS a envie que sa commune soit respectée, qu'elle se développe à son rythme. Nous sommes tous différents, nous avons tous des territoires et des atouts différents dont nous devons parler, mais je suis plutôt rassurée par tout ce que j'ai pu voir. Si d'autres ont pu le faire, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire ?

J'ai envie de vous livrer ce ressenti, mais un autre ressenti m'est venu ce soir. Il est vrai qu'en tant qu'agricultrice, j'ai pu revivre un remembrement. Je ne sais pas si vous avez déjà entendu ce qu'il se passe quand un remembrement se met en place dans une commune, mais quand on est agriculteur, je peux vous assurer que l'on ne pense qu'à soi, qu'à ses terrains que l'on considère comme meilleurs et que l'on ne veut pas échanger contre ceux qui sont moins biens. On ne regarde même pas d'un point de vue économique si on va y gagner. Pour l'avoir vécu, je vais vous dire clairement que l'on freinait des quatre fers. Je peux vous avouer que lorsque l'on est dans cet état d'esprit, il y a des choses que l'on aurait dû faire plus et aller plus loin. Aujourd'hui, je le vois bien. On aurait dû faire plus, mais pourquoi n'avons-nous pas fait plus directement ? Parce que nous y allions tous à reculons en disant : « Moins j'en perds, mieux je me porte ».

J'ai un peu le sentiment qu'aujourd'hui, nous sommes tous dans cet état d'esprit, parce que nous avons peur d'y aller, parce que nous ne savons pas ce que sera demain. Sauf que 20 ans après le démembrement, regardez les communes qui en ont eu un et celles qui n'en ont pas eu. Je sais que Fontain est plutôt bien citée en termes agricoles, parce que nous avons su faire ce que d'autres n'ont pas su faire, parce que nous avons des exploitations structurées, très regroupées, voire presque toutes d'un seul tenant. Nous y gagnons ainsi à tous les niveaux, au niveau du travail, de l'économie. Je ne sais pas comment vous l'expliquer plus, mais j'ai peur que si nous n'y allons pas, nous le regrettons vraiment. De plus, je suis un cas particulier, parce que dans ma commune, j'entends ce qui est dit : il faut en parler aux élus, aux élus du Conseil Municipal, à nos habitants. Il se trouve que j'étais un peu sceptique, mais j'évolue, je partage avec mes élus. J'ai demandé à ce qu'une présentation soit faite et j'avoue que les plus virulents à dire « il ne faut pas y aller » ne sont même pas venus chercher l'information. C'est toujours deux poids deux mesures : il ne faut pas toujours croire que l'on ne livre pas l'information. Je ne sais pas comment vous dire, mais c'est ce que je voulais un peu vous expliquer.

Je pense qu'il faut aussi dédramatiser. Nous sommes une assemblée d'élus, nous sommes responsables et raisonnables. Nous devrions arriver à nous parler et du coup, je pense qu'il faut un petit peu, même si en 2020, d'autres élus viendront, nous faire un peu confiance les uns les autres et que faire confiance aux élus suivants. C'est un peu ce que j'ai voulu vous livrer, mais je voulais surtout vous livrer l'image du remembrement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Martine. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. LOYAT.-** La tonalité des débats de ce soir me ramène quelques années en arrière, c'est logique. C'était le débat entre la transformation du District, la Communauté de Communes, la Communauté d'Agglomération, même si ce soir, le débat ne concerne pas la Communauté Urbaine. Nous sentons bien que d'une certaine façon, le débat va bien au-delà de la charte de gouvernance, mais au fond, c'est assez logique. À l'époque, j'étais adjoint à l'intercommunalité, c'était mon premier mandat, j'ai quelques souvenirs et quelques observations. Premièrement, je crois que cela a déjà été dit, mais à l'époque, il y avait des craintes importantes argumentées, à la fois dans les communes, dans les communes périphériques, et à l'intérieur de la municipalité de Besançon.

Deuxièmement, des choix ont été faits – et je pense que ce sera encore le cas – au-delà des clivages politiques. Par exemple, j'ai le souvenir très présent du Conseil Municipal de Besançon où Messieurs JACQUEMIN, et DUVERGER, donc l'opposition municipale, étaient très favorables à la Communauté d'Agglomération et dans d'autres communes, des élus de sensibilité de gauche pouvaient être davantage pour la Communauté de Communes. D'ailleurs, je pense que l'engagement de Monsieur DUVERGER ou de Monsieur JACQUEMIN a contribué à faciliter certainement ce passage. Il y a eu d'autres éléments, d'autres discussions entre le Président du Conseil Général Claude GIRARD et le Président du District.

Nous avons parlé du calendrier. La transformation du District ne devait pas se faire obligatoirement avant les élections. Il y avait une date après les élections, peut-être assez proche, mais nous n'étions pas obligés de passer en Communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération avant les élections. Néanmoins, par rapport au mandat, et je comprends qu'il puisse y avoir différentes approches par rapport ce cela, il a été considéré qu'il y avait un travail des élus. Il y a eu un débat et cela paraissait plus logique de prendre le choix avant les élections, mais il n'y avait pas cette obligation de le faire avant. Je ne vais pas développer bien davantage. On peut dire « la loi impose », mais je pense que dans les évolutions positives, il y a deux éléments importants concernant le paysage institutionnel, et finalement la manière d'aménager nos territoires :

- la décentralisation : je crois que le bloc communal a pu s'affirmer davantage, mais n'oublions pas la situation avant la décentralisation par rapport à l'État central,
- l'affirmation de l'intercommunalité : je ne vais pas redévelopper ce que Gabriel BAULIEU a très bien dit, mais ce n'est pas une autre collectivité, par exemple comme peut l'être le Département ou la Région.

Si cette affirmation que l'intercommunalité suscite des craintes et des incompréhensions, quand on dit que ce n'est pas simple pour le citoyen de Mazerolles-le-Salin, je ne suis pas sûr que ce le soit beaucoup plus pour le citoyen de Planoise ou dans les différents quartiers de Besançon. Les mêmes exigences, que l'on soit à Planoise, à Mazerolles-le-Salin ou à Deluz, sont celles de la proximité, mais il y a aussi la logique de bassin par rapport à l'emploi, aux transports, à la formation à un niveau plus large que l'école primaire. Il y a aussi l'exigence de l'attractivité et pour cette dernière, il faut se comparer avec d'autres agglomérations, à la fois à l'échelle de la région et à des échelles bien plus vastes. Je crois que finalement, tout cela rend les choses plus compliquées, mais au fond, c'est peut-être le débat à la fois sur le PLUi et sur la Communauté Urbaine.

Avez-vous d'autres remarques ?

**M. LORIGUET.-** J'hésitais à intervenir, mais finalement, je souhaite le faire tout de même. Thise a déjà été la cible concernant un premier PLU qui n'avait pas été voté par le Conseil Municipal lors du précédent mandat et le PLU vient de passer au mois de décembre dans cette commune. Je dois avouer tout de même - je pense que je vais me faire le porte-parole de certains élus, de certains maires - que j'ai dû fortement insister au moment de la préparation de ce PLU, pour essayer d'obtenir, dans le règlement de ce PLU, quelque chose qui se tienne par rapport à la commune. Il était entendable de dire « Thise fait partie des communes de la première couronne », mais je ne voulais pas qu'elle devienne une ville équivalente à Besançon, avec des immeubles de six étages.

Si en Conseil Municipal, je parlais actuellement du PLU, avec ce qui vient de passer pour le PLU, il est clair que le vote serait négatif pour le PLU par rapport à ce que nous venons de vivre. Quand on dit que la commune sera au centre et que l'on écouterait la commune, je veux bien entendre que l'on va l'écouter, mais quels seront les résultats en face ? Écouter une commune, c'est tenir compte de ses particularités et je voudrais que l'on garantisse cela. Nous avons voté ce PLU le 7 décembre dernier, mais malheureusement, je ne suis pas sûr d'arriver à faire valider le PLU par mon Conseil Municipal simplement par rapport à ce que nous venons de vivre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** *S'adressant à Mme BARTHELET.* Veux-tu dire un dernier mot ?

**Mme BARTHELET.-** Je comprends la frustration qu'il peut y avoir quand on vient de terminer un document, surtout dans la commune de Thise, parce que cela a été compliqué, et ce, bien au-delà de ton mandat. Imaginer devoir remettre le couvert rapidement ne doit pas être une perspective heureuse, je veux bien l'entendre. Cela dit, il est évident aussi que dans le PLU, et nous l'avons écrit dans la charte, nous nous inspirerons et nous ne ferons pas non plus table rase sur ce qui a déjà été voté, et notamment sur tous les documents récents. Même si le PLU ne peut pas être une juxtaposition de chaque PLU ou chaque document d'urbanisme, il est évident que nous tenterons au maximum de valoriser toutes les études environnementales, de puiser dans les documents très récents, surtout concernant Thise, ce qui a été fait pour pouvoir le reprendre au maximum. Tu l'as dit toi-même : sans le PLU, tu as bien vu que déjà, de nombreuses politiques communautaires, supracommunautaires, Chambres consulaires, interviennent dans nos documents et interviendront également dans le PLU. Il est vrai que vis-à-vis de cela, nous ne pourrions pas nous exonérer de ces avis.

Nous avons écrit dans la charte que nous devons pouvoir entendre le maire, comme tu as pu être entendu auprès des services et c'est bien tout le sens de la charte. C'est la volonté que par secteur, nous puissions continuer à affirmer nos différences. Je crois que nous l'avons enlevé de la charte, mais nous avons noté cette notion de carte à jouer. Je crois qu'il faut bien retenir cela : chaque commune a une carte à jouer dans notre intercommunalité. La volonté du PLU n'est pas de nier cela, d'harmoniser tout. Nous pouvons harmoniser des règles, parce que nous pouvons concevoir que le centre de Pelousey puisse avoir des règles communes avec le centre de Serre-les-Sapins. Je ne pense pas que cela soit gravissime. Par contre, nous imaginerons bien que la commune de Fontain, qui a ce côté très agricole, n'aura pas les mêmes règles qu'une commune plus urbaine comme École-Valentin. Bien entendu, notre volonté n'est pas de nier ces différences, mais bien au contraire peut-être, de les mettre en exergue et de les faire également par secteur, parce que c'est déjà là que nous avons l'habitude de travailler, de se côtoyer et, j'espère aussi, de pouvoir se comprendre. En tout cas, malgré tout, le débat a été riche ce soir.

J'ai encore juste deux réponses à donner au niveau technique. Concernant le DPU (Droit de Préemption Urbain), nous avons bien dit qu'il serait redélégué aux communes. Je dis cela pour rassurer Monsieur GROSPERRIN, parce qu'il ne faut pas laisser dire des choses fausses. Je pense qu'après, nous avons répondu à toutes les questions techniques. Sur le côté politique, je pense que vous avez tous compris l'absolue volonté de faire lever toutes les craintes par cette charte et ce soir, c'est bien sur cela que nous devons nous prononcer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous ne votons pas le PLU ce soir. Un vote négatif sur la charte n'empêchera pas le PLU d'être adopté demain, mais à ce moment-là, nous n'aurons pas de charte. Ce sont les principes d'une charte. Même s'il y a une minorité de blocage, le vote du PLU se fera dans les Conseils Municipaux ou non. Il n'y a pas obligation de le voter. Certains le voteront, d'autres le discuteront et ne le voteront pas. La commune restera maître, ce n'est pas nous ce soir ici. Nous votons ici les principes d'une charte, mais il est possible que s'il y avait un vote négatif des principes de cette charte, le PLU soit accepté par l'Agglomération. Ne nous trompons donc pas de vote ce soir. Nous votons les principes d'une charte et non le PLU. Par contre, s'il y a une minorité de blocage sur le PLU, nous reviendrons sur ce que j'ai dit concernant la Communauté Urbaine, mais ce sera un autre sujet. Pour un vote à bulletin secret, pour que la demande soit recevable, il faut qu'un tiers des présents le demandent. Combien sommes-nous ?

**M. DEMILLIER.-** Nous sommes 101.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut donc au moins 34 voix pour. Quels sont ceux qui demandent un vote à bulletin secret ? J'en compte 12. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je compte 4 abstentions. Il n'y a donc pas de vote à bulletin secret.

Je mets maintenant au vote les principes de cette charte. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 22 oppositions et 4 abstentions. Le principe de la charte est donc adopté. Je me félicite de ce débat qui a été riche et qui a permis à chacun de s'exprimer. Nous restons sur le même sujet avec le rapport concernant l'élaboration d'un projet de territoire.

#### Rapport n°6.2 - Élaboration d'un projet de territoire

**M. CURIE.-** Le débat sur le PLUi est allé au-delà des enjeux de celui-ci et il a beaucoup débordé sur des questions qui se posent plutôt dans le cadre du projet de territoire.

Pourquoi un projet de territoire ? C'est bien pour fixer et donner un cap à notre Agglomération. Après, bien entendu, des outils nous permettront de pouvoir répondre à ce projet de territoire. Un des outils est le PLUi, mais il ne sera pas le seul et je pense que c'est l'élément le plus important pour le Grand Besançon. Si je reprends le nouveau contexte évoqué précédemment, quinze nouvelles communes supplémentaires nous ont rejoints à partir de janvier. Il y a les transferts de compétences dont nous avons parlé et il y a un nouvel environnement régional avec la grande Région. Il existait un document-cadre au sein du Grand Besançon : Grand Besançon 2030. Avec ce nouveau contexte, il nous a paru important de réécrire et de prioriser les actions sur ce projet Grand Besançon 2030 qui existait. Nous insistons dès le début sur une démarche participative où de nombreuses personnes vont pouvoir s'exprimer sur ce projet de territoire, sur une démarche transversale et participative avec les élus pour projeter le territoire à l'horizon 2030.

Les ambitions partagées sont :

- partager un projet commun et susciter l'adhésion communautaire des 70 communes, ce dont nous avons beaucoup parlé dans le rapport précédent,
- affirmer nos priorités pour le développement équilibré de notre territoire dans son nouvel environnement : cela répond beaucoup aux questions que certains se posaient.

Les objectifs du projet de territoire sont :

- définir l'avenir du Grand Besançon et ses grandes orientations politiques,
- donner un cap aux différentes politiques publiques de l'Agglomération,
- identifier et prioriser les projets à mettre en œuvre.

Le terme « prioriser » est important. Il ne faut pas que nous fassions un projet de territoire de 200 pages avec une multitude de choses que nous ne pourrions pas atteindre. Il est important de définir un certain nombre d'actions importantes, prioritaires pour l'Agglo et de les prioriser, parce que nous ne pourrions pas tout faire en même temps.

Ce projet de territoire pourra aborder des sujets qui ont déjà été réfléchis par un groupe d'élus pendant un an au cours d'une quinzaine de réunions. Des axes prioritaires ont été énoncés, à savoir :

- dynamiser l'emploi au sein du Grand Besançon,
- améliorer l'attractivité résidentielle du territoire, ce qui peut avoir des conséquences sur le PLUi par la suite,
- développer les coopérations territoriales,
- inscrire le Grand Besançon dans une démarche active de marketing territorial.

Ce sont de grandes idées et bien entendu, elles pourront être amendées et développées dans le cadre du projet de territoire.

Pour élaborer ce projet de territoire, un Comité de Pilotage se tiendra sous la présidence du 1<sup>er</sup> Vice-Président Gabriel BAULIEU. Un certain nombre d'élus apparaissent. Certains ont participé à ce premier travail. Nous avons voulu également associer à ces élus, d'autres des nouvelles communes entrantes, ce qui nous paraissait intéressant. Nous avons fait attention que chaque secteur soit représenté dans ce Comité de Pilotage. La démarche sera pilotée par la Direction Stratégie et Territoire et en étroite collaboration avec l'AudaB, puisque ce travail de projet de territoire fait partie du travail confié à l'AudaB par l'Agglomération sur l'année 2017.

Nous travaillons aujourd'hui sur le principe d'un planning. Cette démarche se déroulera entre janvier 2017 et mars 2018 et sera composée de trois temps, à savoir :

- un premier temps de concertation des élus dans les secteurs avec la présentation de la démarche, des débats sur les priorités et des discussions ouvertes : nous n'avons pas précisé les dates, nous restons pour l'instant sur des temps, ceci étant en train d'être calé,
- un deuxième temps d'échanges avec les adjoints de la Ville, les Vice-Présidents de l'Agglo et les conseillers communautaires, avec des entretiens sur les compétences portées par les collectivités,
- un troisième temps de concertation des élus autour de thèmes définis, sous forme d'assises communautaires, de débats sur les priorités de l'Agglomération, et la finalisation du projet.

Parallèlement à cela, les services de la Ville et de l'Agglomération contribueront aux réflexions en associant l'AudaB, des personnes ressources issues de la Société Civile et au cas par cas, il est possible d'avoir également une expertise externe. Sachez aussi que le CDP (Conseil de Développement Participatif) sera également interrogé sur ce projet de territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Je passe la parole si certains voulaient intervenir.

**M. CROIZIER.-** Je suis d'accord avec Monsieur CURIE. Je crois que c'est l'élément fondamental du projet que nous avons envie de construire ensemble. L'élaboration d'un projet de territoire est d'une part l'opportunité de poser un acte fédérateur, et d'autre part l'opportunité de donner une nouvelle impulsion à l'Agglomération du Grand Besançon. À titre personnel, je ne le considère pas comme un réajustement, ce qui est mentionné dans le résumé de ce dossier, car je ne trouve pas ce terme « réajustement » suffisamment fort. Il faut aller plus loin qu'un réajustement et je m'explique. Nous ne sommes pas dans la continuité d'une situation, mais dans un contexte qui a complètement changé (réorganisation territoriale sans précédent, nouvelle région, élargissement des périmètres, transfert de compétences, concurrence accrue instaurée par la loi NOTRe que nous subissons et perte du statut de capitale régionale de la Ville de Besançon). Le dynamisme démographique et économique du Grand Besançon dépendra, à mon sens, en partie de notre capacité à créer un environnement attractif, à construire une identité partagée, à créer les conditions pour affronter les mutations économiques, technologiques et écologiques futures.

Notre responsabilité est d'autant plus grande qu'en 2012, l'INSEE concluait que notre dynamisme démographique et économique était lié directement au statut de capitale régionale de la Ville de Besançon. Nous regrettons tous que la loi NOTRe nous prive de cette attractivité institutionnelle. J'imagine que vous avez tous consulté les derniers chiffres de l'INSEE : Besançon a perdu 700 habitants au moment où l'Agglomération en gagnait 1 800, ce qui montre que le dynamisme démographique est clairement sur l'Agglomération en ce moment. Ne croyons pas pour autant qu'en construisant des logements, nous rendrons le territoire plus attractif. Je crois que c'est exactement l'inverse et c'est parce que nous créons les conditions d'un territoire attractif que Besançon et le Grand Besançon gagneront des emplois et des habitants. Une illustration me vient de la visite du Général de division LESIMPLE au Conseil Municipal de Besançon. Il nous a indiqué par exemple que sur 1 400 familles de militaires, à peine 170 habitent le Grand Besançon. Je crois que nous devons vraiment nous intéresser aux raisons pour lesquelles les familles de militaires n'habitent pas le Grand Besançon.

J'ai aussi essayé de chercher des indicateurs économiques. Sur les 32 agglomérations citées en exemple par une étude de septembre 2016 de la Commission européenne, le Grand Besançon est l'agglomération où le taux de croissance du PIB/habitant sur 10 ans a le moins augmenté (3,6 % entre 2003 et 2013). Sur la même période, l'Agglomération de Limoges, avant-dernière de cette liste, obtient un taux de croissance à 7 %, soit deux fois supérieur au nôtre et Dijon a une évolution de plus de 19 %. Voilà pourquoi je vous alerte : à mon sens, un réajustement ne suffira pas pour construire cet espace économique favorable aux entreprises et à leur développement, pour leur donner de la visibilité et susciter encore plus leur confiance. Or nous en avons les moyens, Besançon étant une vraie terre d'innovation, ce que nous soulignons très régulièrement ici. Nous devons être fiers de nos entreprises. Ne manquons pas ce rendez-vous. Profitons de ce projet de territoire pour lancer un grand mouvement de mobilisation pour la croissance et le rayonnement de notre Agglomération, avec celles et ceux qui la façonnent, la construisent et la font prospérer.

Quand j'ai lu le document, j'ai beaucoup vu le terme « participatif », ce qui me convient très bien, mais c'est uniquement avec les élus. Dans la deuxième période, la participation est plus grande, mais à titre personnel, je pense qu'il faut intégrer la société civile, les entreprises, les habitants directement à la mobilisation et vraiment partir de notre socle territorial pour que les habitants et les entreprises puissent construire avec nous et non pas l'inverse.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur CROIZIER. Il y a au moins un point sur lequel je suis d'accord : il faut être attractif pour attirer les habitants. Je vais vous faire un compliment : pour tenir ce discours que je partage, après le discours que vous venez de tenir sur le rapport précédent, il faut être très fort et il faut oser le faire. Je crois que j'ai bien posé quelles pourraient être les conséquences de rejet de ce que nous proposons, j'ai bien compris un certain nombre de choses et je suis d'accord sur ce que vous nous dites. Quand on veut continuer à construire un territoire, il faut le construire ensemble, avoir un destin commun, travailler ensemble sans renier l'indépendance de la commune. Je voyais certains collègues, en vous écoutant comme moi, dire : « Il est fort ! » Je pense honnêtement que vous êtes fort.

**M. CROIZIER.-** Citez-moi une incohérence, je vous écoute. Allez jusqu'au bout de votre raisonnement. Citez-moi une incohérence entre mes deux discours ! C'est trop facile, Monsieur FOUSSERET. Citez-moi une incohérence !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous avez une vision qui n'était pas la même que la nôtre quand nous disons que nous devons construire un destin commun et là, à mon avis, vous êtes en train de dire autre chose. Néanmoins, il est tard, nous n'allons pas relancer le débat. Je vous laisse face à vos propos comportant des incohérences, et je vous le dis très amicalement, mais chacun ici appréciera et se fera un avis.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. POULIN.-** Je ne me suis pas exprimé tout à l'heure sur la charte de gouvernance, puisque j'avais eu l'occasion de dire un certain nombre de choses sur le sujet, notamment en Bureau. J'ai été surpris d'entendre dans le débat des choses du type « nous », « vous ». Je crois que l'enjeu est celui-là : quand nous entendons certains maires dire « nous », le « nous » de l'Agglomération est là, tous ensemble. Toutes les communes sont représentées. Un équilibre a été trouvé, en tout cas dans la gouvernance, et il faut le maintenir. Ce « nous » est ce que nous devons vraiment continuer à construire et quelque part, le « nous » que certains maires disent est le « vous » collectivement tous ensemble. Sur le fond de ce rapport et sur le projet de territoire, la clé de lecture qui doit être en filigrane derrière est vraiment l'adaptation de notre territoire aux enjeux, principalement aux enjeux climatiques.

Lorsque je lis « améliorer l'attractivité résidentielle, l'emploi », cela doit pouvoir transparaître de manière nette et être la clé de lecture, le prisme par lequel nous envisageons ce projet de territoire pour que nous puissions amener ce territoire dans le 21<sup>ème</sup> siècle et dans les enjeux qui sont les siens en matière économique, sociale et écologique.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme MAILLOT.-** Concernant les chiffres de l'INSEE indiqués par Monsieur CROIZIER, à la réunion qui a eu lieu à l'IRTS, il avait bien été précisé que les chiffres qu'ils donnaient représentaient la population de trois années auparavant. Pour l'Agglomération de Besançon, nous perdons 500 habitants, mais nous en gagnons 1 000 et le résultat est donc de +500 habitants tous les ans depuis quelques années.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. CURIE.-** Je voudrais répondre à Monsieur CROIZIER. Concernant la participation des personnes extérieures aux élus, c'est bien écrit sur la dernière diapo : nous irons chercher des personnes de la Société Civile pour nous aider dans cette rédaction. Sur les thèmes que vous avez abordés, je les retrouve un petit peu dans ce que nous avons écrit : améliorer l'attractivité résidentielle, dynamiser l'emploi. Nous retombons sur les mêmes, mais attention, ce sont vraiment les sujets. Toutefois, il faudra être capable de ne pas rester vague dans nos propositions et trouver vraiment des actions qui nous permettent réellement d'améliorer ces éléments-là.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Nous votons sur la mise en place de cette méthode. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

**M. PRALON.-** Il s'agit de modifications à une délibération prise en septembre lorsque nous avons instauré la taxe de séjour communautaire. Une petite erreur matérielle s'était glissée concernant notamment les terrains de camping. La taxe des campings 3\* s'élève à 0,55 €, ce qui a été corrigé. Nous nous devons, pour répondre aux exigences de la loi, d'avoir une catégorie concernant à la fois les palaces et une autre pour les hôtels de tourisme. Là aussi cela a été corrigé. Nous vous demandons :

- d'approuver ces petites modifications concernant notamment le tarif,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier cette délibération au Directeur des Finances publiques.

**M. LE PRÉSIDENT.-** OK. Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Je donne maintenant les résultats des élections :

- pour le délégué n° 13 (Fabrice TAILLARD) :
  - 115 votants,
  - 5 bulletins blancs,
  - 2 bulletins nuls,
  - 108 suffrages exprimés,
  - 55 votes pour la majorité absolue,
  - 107 voix pour Fabrice TAILLARD,
  - 1 voix pour Catherine THIEBAUT,
- pour le délégué n° 14 (Pascal ROUTHIER) :
  - 115 votants,
  - 9 bulletins blancs,
  - 1 bulletin nul,
  - 105 suffrages exprimés,
  - 53 votes pour la majorité absolue,
  - 105 voix pour Pascal ROUTHIER,
- pour le délégué n° 15 (Yves MAURICE) :
  - 115 votants,
  - 8 bulletins blancs,
  - 4 bulletins nuls,
  - 103 suffrages exprimés,
  - 52 votes pour la majorité absolue,
  - 101 voix pour Yves MAURICE,
  - 1 voix pour Gilles ORY,
  - 1 voix pour Didier PAINEAU,
- pour le délégué n° 16 (Michel JASSEY) :
  - 114 votants,
  - 10 bulletins blancs,
  - 5 bulletins nuls,
  - 99 suffrages exprimés,
  - 50 votes pour la majorité absolue,
  - 99 voix pour Michel JASSEY,
- pour le délégué n° 17 (Gilles ORY) :
  - 114 votants,
  - 8 bulletins blancs,
  - 2 bulletins nuls,
  - 104 suffrages exprimés,
  - 53 votes pour la majorité absolue,
  - 103 voix pour Gilles ORY,
  - 1 voix pour Yves MAURICE
- pour le délégué n° 18 (Nicolas BODIN) :
  - 111 votants,
  - 18 bulletins blancs,
  - 5 bulletins nuls,
  - 88 suffrages exprimés,
  - 45 votes pour la majorité absolue,
  - 86 voix pour Nicolas BODIN,
  - 2 voix pour Catherine THIEBAUT,

- pour le délégué n°19 (Thierry MORTON) :
  - 110 votants,
  - 14 bulletins blancs,
  - 7 bulletins nuls,
  - 89 suffrages exprimés,
  - 45 votes pour la majorité absolue,
  - 88 voix pour Thierry MORTON,
  - 1 voix pour Laurent CROIZIER,
- pour le délégué n°20 (Catherine THIEBAUT) :
  - 111 votants,
  - 22 bulletins blancs,
  - 2 bulletins nuls,
  - 87 suffrages exprimés,
  - 44 votes pour la majorité absolue,
  - 87 voix pour Catherine THIEBAUT,
- pour le délégué n°21 (Marie ZEHAF) :
  - 111 votants,
  - 13 bulletins blancs,
  - 6 bulletins nuls,
  - 92 suffrages exprimés,
  - 47 votes pour la majorité absolue,
  - 92 voix pour Marie ZEHAF.

Sont donc élus :

- Fabrice TAILLARD (délégué n°13),
- Pascal ROUTHIER (délégué n°14),
- Yves MAURICE (délégué n°15),
- Michel JASSEY (délégué n°16),
- Gilles ORY (délégué n°17),
- Nicolas BODIN (délégué n°18),
- Thierry MORTON (délégué n°19),
- Catherine THIEBAUT (délégué n°20),
- Marie ZEHAF (délégué n°21).

Je vous remercie. La séance est levée.

*La séance est levée.*